

Rapport Loi Énergie Climat 2026

Revue sur l'année d'exercice 2025

ABN·AMRO Investment Solutions

Rapport au titre de l'article 29 de la loi sur l'énergie et le climat (LEC), décret d'application n°2921-663 publié le 27 mai 2021.

Introduction

ABN AMRO Investment Solutions (AAIS), en sa qualité de société de gestion financière française, est soumise à l'article 29 de la Loi sur l'Energie et le Climat (LEC-29), entrée en vigueur le 8 novembre 2019. Son décret d'application n°2021-663 publié le 27 mai 2021, dans le prolongement de l'article 173 (publié le 29 décembre 2015), demande aux sociétés financières de rendre compte sur les risques liés au changement climatique et à la biodiversité dans leurs politiques de gestion des risques de durabilité. L'objectif du législateur français est de faire écho à l'Accord de Paris sur le Climat et d'engager la France dans la transition vers une économie bas carbone.

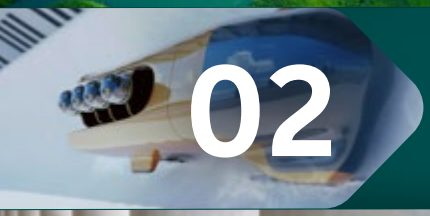
Le présent rapport s'inscrit dans un cadre réglementaire en évolution constante. Il décrit l'ensemble des moyens mis en œuvre par AAIS, en tant que société de gestion responsable, pour contribuer à l'accélération de la transition écologique et sociale, à la lumière de l'Accord de Paris sur le climat et de la LEC-29.

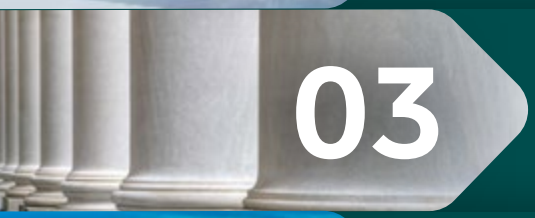
Comme préconisé par le décret d'application, le lecteur trouvera certains indicateurs de durabilité pour les fonds dont AAIS assure la gestion et dont les encours sont supérieurs à 500 millions d'euros ; ils totalisent 13,7 milliards d'euros à fin décembre 2025 soit 63% des encours globaux. Ci-dessous, la liste des 12 fonds en question :

- ABN AMRO FGR Amundi North America Equity Index Screened
- ABN AMRO Funds Blackrock Euro Government ESG Bonds
- ABN AMRO Candriam ESG Treasury
- ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities
- ABN AMRO Funds Portfolio Flexible Bonds
- ABN AMRO Funds M&G Emerging Markets ESG Equities
- ABN AMRO Funds Portfolio Flexible ESG Bonds
- ABN AMRO Funds Profile 3 - Moderately Defensive
- ABN AMRO Funds Profile 4 - Moderately Aggressive
- ABN AMRO Funds RBC Bluebay Euro Government Bonds
- ABN AMRO Funds Robeco Euro ESG Government-Related Bonds
- ABN AMRO Funds Schroder Euro Corporate ESG Bonds

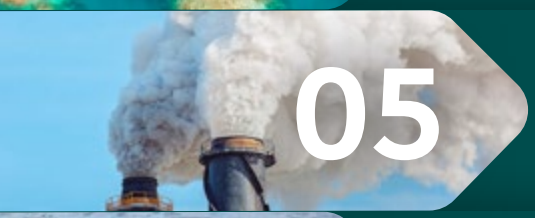
Sommaire

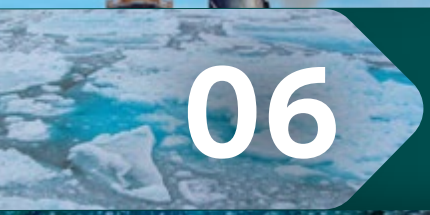

01 Informations relatives à la démarche générale de l'entité P. 4

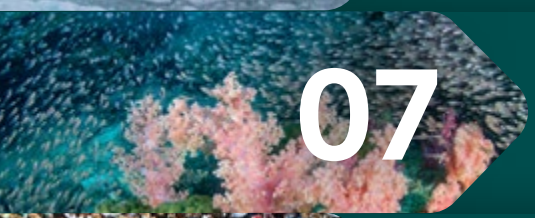

02 Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité P. 11

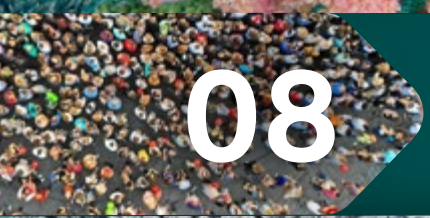

03 Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité P. 28


04 Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre P. 34


05 Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles P. 37


06 Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris P. 42


07 Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité P. 46


08 Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques P. 50


09 Démarches d'amélioration et mesures correctives P. 69



01

Informations relatives à la démarche générale de l'entité

1. Notre société
2. Notre gamme de fonds
3. Notre processus de due diligence
4. Initiatives et engagement liés à la durabilité
5. Communication

1. NOTRE SOCIÉTÉ

Pionnier de la multigestion en Europe depuis plus de 27 ans, ABN AMRO Investment Solutions (AAIS), société de gestion d'actifs du groupe ABN AMRO Bank N.V. (ABN AMRO), s'inscrit dans l'héritage et les racines néerlandaises d'un groupe bancaire de référence, tout en déployant une expertise européenne reconnue. Depuis sa création en 1998, AAIS ancre les enjeux ESG au cœur de son modèle de développement, avec l'ambition de les intégrer de manière durable dans ses pratiques d'investissement, ses solutions et sa relation avec l'ensemble de ses parties prenantes. Portée par une équipe multiculturelle de 98 collaborateurs répartis entre Paris et Amsterdam, et dirigée par François-Xavier Gennetais, AAIS gérait 21,7 milliards d'euros d'actifs à fin décembre 2025, dont 91 % intégraient des caractéristiques ESG.



Sa démarche repose sur une architecture ouverte, consistant à sélectionner, analyser et combiner les expertises des meilleurs gestionnaires d'investissement externes afin de construire des solutions d'investissement adaptées aux besoins de ses clients, tout en s'appuyant également sur l'expertise de son équipe interne de gestion. Dans le prolongement de la stratégie durable d'ABN AMRO, dont l'ambition est d'être « une banque meilleure pour les générations à venir », AAIS veille à ce que cette approche allie exigence de performance, profondeur d'analyse et prise en compte croissante des enjeux de durabilité.

2. NOTRE GAMME DE FONDS

La gamme de fonds d'AAIS est structurée selon un cadre progressif d'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance reposant sur quatre niveaux (niveau 1 à niveau 4), permettant de distinguer clairement le degré d'engagement en matière d'investissement responsable. Chaque niveau correspond à l'un des trois cadres réglementaires de transparence définis par le règlement SFDR (articles 6, 8 ou 9), garantissant une communication homogène et compréhensible pour les investisseurs. Les fonds de niveau 1 intègrent principalement les risques

de durabilité (article 6), tandis que les niveaux 2 et 3 ajoutent progressivement la prise en compte de caractéristiques environnementales et sociales (article 8), avec des exigences renforcées en matière de gouvernance, d'indicateurs extra-financiers et de suivi des controverses. Le niveau 4 regroupe les stratégies les plus ambitieuses, visant explicitement un objectif d'investissement durable (article 9), avec des contraintes additionnelles telles que l'investissement durable obligatoire et l'absence d'impact négatif significatif. Cette structuration permet ainsi d'offrir une lecture claire du positionnement de chaque fonds et d'adapter l'offre aux différents niveaux d'exigence des investisseurs en matière de durabilité.

Tableau 1 - Evolution de l'encours de nos fonds sur les 3 dernières années, classés par catégorie SFDR

Catégorie SFDR	31/12/2025	31/12/2024	30/12/2023
SFDR Art. 9	1.3	1.7	1.8
SFDR Art. 8	18.4	15.5	13.8
Sous-total 1 - Encours millions €	19.7	17.1	15.7
Sous-total 1 - % des encours	92%	90%	80%
SFDR Art. 6	1.7	1.9	3.8
Sous-total 2 - % des encours	8%	10%	20%
Total encours millions €	**21.5**	**19.1**	**19.5**

La part des fonds Art. 8 et 9 représente, à fin décembre 2025, 92% des encours totaux soit une progression de +2% comparée à fin décembre 2024. Sur la même période, nos encours globaux affichent une évolution d'environ +14%.

3. NOTRE PROCESSUS DE DUE DILIGENCE[1]

Dans le cadre de son activité de « sub-advisory » (ou délégation de gestion), AAIS met en œuvre un processus de due diligence particulièrement structuré visant à sélectionner des gestionnaires externes capables de délivrer une performance durable tout en intégrant pleinement les enjeux ESG. L'analyse repose sur une double approche, combinant une évaluation financière approfondie (MDD) et une due diligence opérationnelle (ODD), permettant d'examiner à la fois la qualité intrinsèque des stratégies et la solidité des dispositifs organisationnels. L'intégration des critères ESG constitue un axe central de ce dispositif : les analystes évaluent non seulement la qualité de la recherche extra-financière et son articulation avec le processus d'investissement (génération d'idées, sélection des titres, construction de portefeuille), mais également la cohérence entre les engagements affichés et la réalité des portefeuilles. Une attention particulière est portée à l'organisation des équipes ESG, aux politiques d'engagement actionnarial et de vote, ainsi qu'à la transparence des résultats obtenus.

1. Ou diligences raisonnables



Les échanges approfondis avec les gestionnaires, complétés par des analyses documentaires et des visites sur site, permettent de vérifier la robustesse des pratiques et de limiter les risques de greenwashing. Chaque stratégie se voit attribuer une double notation, financière et ESG, complétée par une évaluation ESG au niveau de la société de gestion dans le cadre de l'ODD, garantissant ainsi une vision complète et cohérente. Pour un acteur de « sub-advisory », ce cadre constitue un levier essentiel pour répondre aux exigences de la Loi Énergie-Climat : il assure une sélection rigoureuse, transparente et documentée des fonds, intégrant les risques de durabilité, tout en favorisant une allocation vers des stratégies réellement responsables et compatibles avec une trajectoire de finance durable.

4. NOTRE APPROCHE ESG

L'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) chez AAIS constitue un pilier central du processus d'investissement et repose sur une approche systématique appliquée à l'ensemble des stratégies. Cette intégration commence par la prise en compte des risques de durabilité, entendus comme des événements ou conditions ESG susceptibles d'avoir un impact négatif significatif sur la valeur des investissements. AAIS met en œuvre un cadre commun à tous les fonds, reposant notamment sur une évaluation fondée sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que sur un suivi continu des controverses. Cette analyse initiale permet d'identifier et de mesurer les risques extra-financiers dès la sélection des investissements, puis de les suivre tout au long de leur détention, garantissant ainsi une prise en compte constante des enjeux ESG dans la gestion de portefeuille.

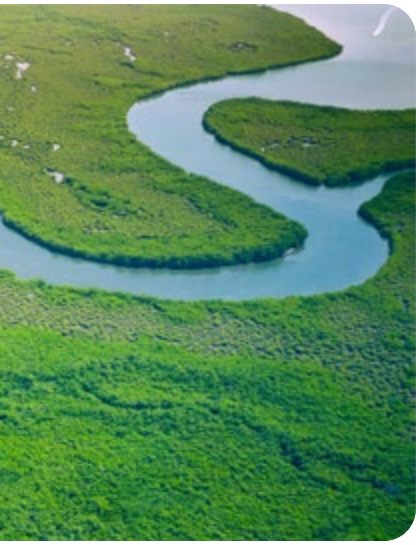
Cette approche est complétée par un dispositif d'analyse différencié selon le niveau de durabilité des fonds, avec des exigences renforcées pour les stratégies les plus engagées. Ainsi, pour les fonds de niveaux 2, 3 et 4, AAIS applique une évaluation approfondie des risques ESG reposant notamment sur des scores fournis par des prestataires externes, permettant de classer les investissements selon leur niveau de risque et d'identifier ceux nécessitant une vigilance particulière. En parallèle, AAIS déploie un cadre structuré de gestion des controverses, combinant analyse préalable à l'investissement et suivi continu, afin d'évaluer la gravité des incidents, leur récurrence et les mesures correctrices mises en place par les émetteurs. Ces éléments sont pleinement intégrés aux décisions d'investissement, pouvant conduire à un maintien, un engagement renforcé ou un désinvestissement selon les cas.

Enfin, l'intégration ESG chez AAIS s'appuie sur un ensemble étendu d'outils visant à structurer et renforcer l'analyse extra-financière, parmi lesquels figurent les politiques d'exclusion, l'évaluation de la bonne gouvernance et l'utilisation d'indicateurs de durabilité. Les exclusions permettent d'écarter certains secteurs, activités ou émetteurs ne respectant pas les normes internationales ou présentant des risques élevés, tandis que l'analyse de la gouvernance vise à s'assurer que les entreprises respectent des standards minimaux en matière de gestion, de relations sociales, de rémunération et de conformité. Enfin, des indicateurs environnementaux et sociaux sont utilisés pour mesurer les caractéristiques promues ou les objectifs poursuivis par les fonds, assurant une cohérence entre les engagements affichés et les pratiques d'investissement. L'ensemble de ces dispositifs contribue à une approche structurée, cohérente et évolutive de l'investissement responsable.

5. INITIATIVES ET ENGAGEMENT LIÉS À LA DURABILITÉ

ABN AMRO, et par extension ses entités telles qu'AAIS, s'inscrit dans un ensemble d'initiatives internationales de référence qui structurent l'engagement responsable du secteur financier. Parmi les plus emblématiques figurent les Principes pour une Banque Responsable (UNEP FI), visant à aligner les activités bancaires avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, ainsi que les «Principles for Responsible Investment » (PRI), qui encadrent l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement.

Sur le plan climatique, ABN AMRO a rejoint la « Net-Zero Banking Alliance » (NZBA), affirmant ainsi son ambition d'aligner ses portefeuilles sur une trajectoire compatible avec la neutralité carbone. Dans le prolongement de cet engagement, AAIS, en tant que société de gestion, s'inscrit pleinement dans cette dynamique en adhérant à la « Net Zero Asset Managers Initiative » (NZAM). Par ailleurs, ABN AMRO participe au « Partnership for Carbon Accounting Financials » (PCAF), une initiative clé permettant de mesurer et standardiser les émissions de gaz à effet de serre financées, contribuant ainsi à renforcer la transparence climatique. Dans le domaine du financement spécialisé, notamment maritime, la banque est signataire des « Poseidon Principles » (les principes de Poséidon), qui visent à aligner les portefeuilles de financement avec les objectifs de décarbonation



de l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Elle applique également les « Equator Principles » (les principes de l'Equateur), cadre international de référence pour la gestion des risques environnementaux et sociaux dans le financement de projets.

ABN AMRO et AAIS participent également à des initiatives d'engagement actionnarial collaboratif, telles que « Climate Action 100+ », qui encouragent les plus grands émetteurs mondiaux à réduire leur empreinte carbone. AAIS est activement impliquée dans cette initiative et contribue également à la « Net Zero Engagement Initiative » (NZEI), afin d'étendre les efforts d'engagement à un univers élargi d'entreprises. Ces actions témoignent d'une volonté forte d'influencer les pratiques des émetteurs et d'accompagner leur transition vers des modèles plus durables.

Enfin, au-delà de sa participation à ces initiatives de place, AAIS s'implique dans différents groupes de travail sectoriels, notamment au sein de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG) et de l'ALFI au Luxembourg. Sur les enjeux climatiques, AAIS contribue également aux travaux de « l'Institutional Investors Group on Climate Change » (IIGCC). En complément, certains de ses fonds respectent les exigences de labels reconnus tels que le Label ISR (France) et le LuxFLAG ESG (Luxembourg). L'ensemble de ces démarches renforce la crédibilité, la transparence et la robustesse de son offre, consolidant ainsi son rôle d'acteur engagé et responsable au sein de l'écosystème financier.

6. COMMUNICATION

Les informations relatives à la durabilité sont mises à disposition à travers les documents publiés par AAIS et accessibles sur son site internet, selon trois niveaux de lecture : entité, fonds et gestionnaires externes.

1. Au niveau de l'entité (rubrique « Durabilité »)

La rubrique « Durabilité » centralise les principaux documents encadrant la stratégie et les engagements d'AAIS. Sont notamment disponibles :

- la Politique d'Investissement Responsable ;
- les objectifs climatiques ainsi que les rapports de suivi associés ;
- le rapport d'engagement et de vote ;
- le rapport relatif aux principales incidences négatives (PAI) au niveau de l'entité ;
- le présent rapport.

2. Au niveau des fonds (rubrique « Fonds »)

Dans la section dédiée aux fonds, les investisseurs peuvent accéder à une documentation complète intégrant les exigences réglementaires en matière de durabilité :

- les documents précontractuels SFDR (Articles 8 et 9), disponibles en annexe des prospectus et dans la documentation propre à chaque produit ;
- les rapports périodiques SFDR (Articles 8 et 9), accessibles en annexe des rapports annuels ainsi que dans la documentation des produits ;
- pour les fonds concernés, les rapports ESG annuels liés aux labels obtenus, détaillant les engagements et la performance extra-financière.

3. Au niveau des gestionnaires d'investissement externes

AAIS met également à disposition des informations relatives à ses gestionnaires d'investissement externes et aux thématiques ESG associées. Celles-ci prennent la forme de webinaires et vidéos, via notre canal BrightTALK, permettant d'approfondir la compréhension des enjeux de durabilité et des pratiques de marché.



02

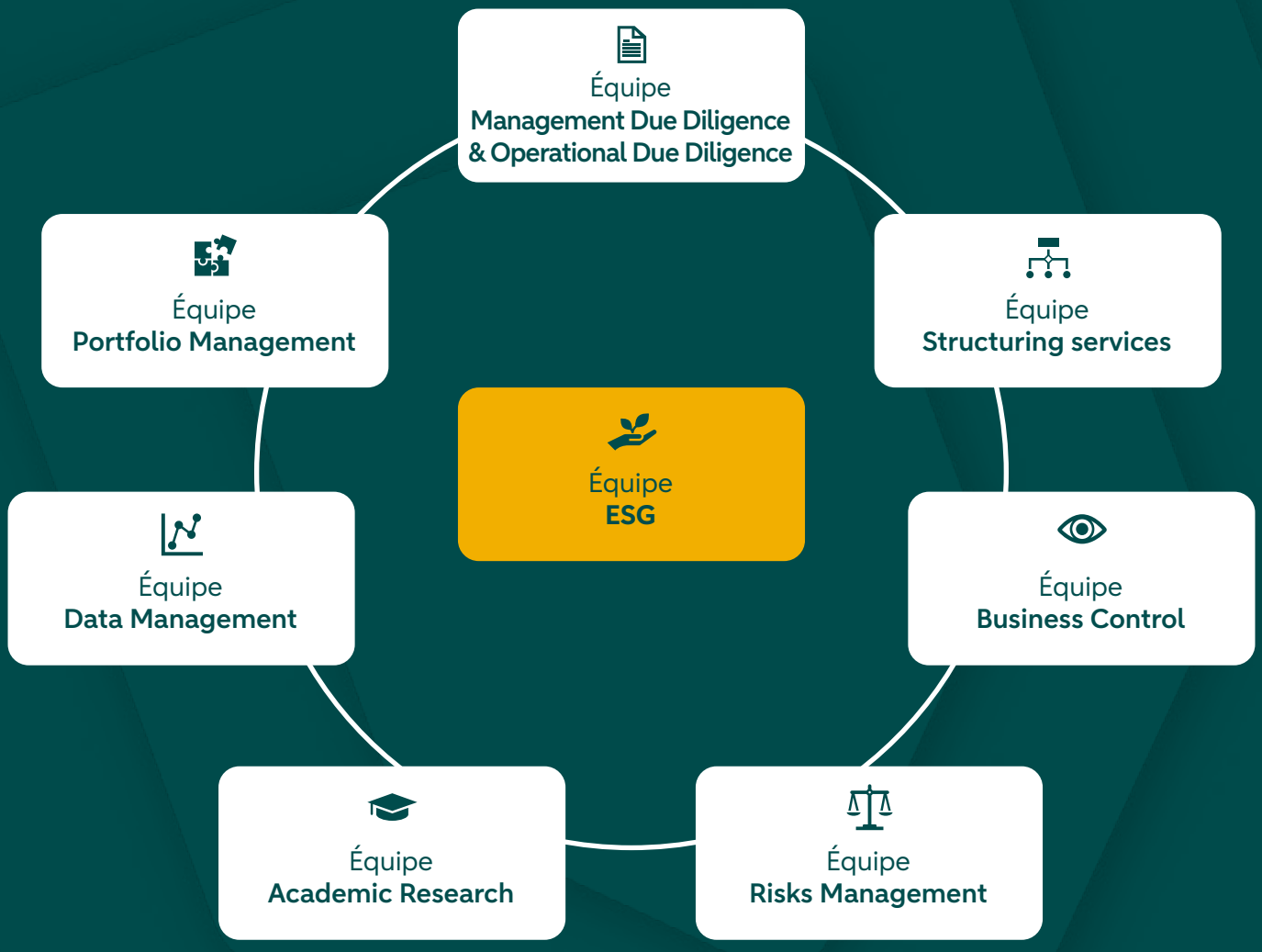
Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

1. Ressources humaines, financières et techniques
2. Ressources financières déployées
3. Actions menées pour renforcer nos capacités internes

1. RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET TECHNIQUES

Ressources humaines

Le dispositif ESG d'AAIS repose sur une organisation intégrée et transversale, mobilisant l'ensemble des équipes d'investissement, de contrôle, de structuration et de support. Cette approche permet d'assurer une prise en compte cohérente et systématique des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance à toutes les étapes du processus d'investissement, depuis la sélection des actifs jusqu'au suivi des risques et à la communication réglementaire.



Équipe ESG

L'équipe ESG, composée de trois analystes dédiés à temps plein sous la supervision de la responsable ESG, est un pilier fondamental au sein du département « Investissement » dirigé par le Directeur des Investissements d'AAIS. Elle joue un rôle indispensable en accompagnant toutes les équipes d'AAIS dans le décryptage des régulations, la diffusion des meilleures pratiques, et l'évolution des processus, des méthodologies, ainsi que des outils dédiés à l'investissement responsable. Les analystes ESG offrent un soutien global sur toutes les questions liées à l'ESG, garantissant une intégration cohérente de ces critères au sein de l'entreprise.

Voici quelques-unes des tâches clés de l'équipe ESG :

- L'équipe met en œuvre notre politique de vote et de la gestion de nos engagements envers les parties prenantes, assurant ainsi la cohérence et l'intégrité de nos pratiques d'investissement responsable ;
- Elle joue un rôle de leader dans la définition des paramètres de contrôle ESG, impliquant la création de critères rigoureux et mesurables pour évaluer la performance ESG de nos investissements ;
- En synergie avec l'équipe de sélection de gérants (MDD) et les spécialistes de la due diligence opérationnelle (ODD), l'équipe ESG est essentielle dans l'amélioration des procédures des gestionnaires d'investissement externes, en offrant des conseils d'experts pour guider les gestionnaires dans l'adoption de pratiques exemplaires. Elle participe activement aux comités de rating ODD et MDD, où elle aide à l'évaluation des gestionnaires sur les aspects ESG de leurs stratégies d'investissement ;
- L'équipe ESG collabore étroitement avec l'équipe de structuration et de gestion des produits pour concevoir et déployer des produits d'investissement parfaitement alignés avec nos critères ESG. Ce processus inclut la définition des caractéristiques du produit, la sélection des critères ESG pertinents, et leur intégration tout au long du cycle de vie du produit ;
- L'équipe est activement engagée dans divers groupes d'experts et initiatives de marché axés sur la durabilité. Ces engagements permettent à l'équipe ESG de rester à la pointe des innovations et des meilleures pratiques en matière d'investissement responsable ;
- L'équipe ESG maintient une communication régulière et transparente avec le comité exécutif en fournissant des rapports détaillés sur les progrès et les défis des initiatives ESG, et en formulant des recommandations stratégiques pour renforcer l'intégration des critères ESG au sein de la société.

Analystes dédiés à la recherche et sélection de gérants (MDD) et analystes dédiés à l'évaluation des sociétés de gestion (ODD)

Les analystes recherchent et sélectionnent des stratégies externes de qualité et surveillent l'univers des stratégies approuvées. L'équipe suit un processus de sélection rigoureux et approfondi qui combine des approches quantitatives et qualitatives. Nos analystes quantitatifs fournissent à l'équipe de sélection de gérants des outils d'analyse quantitative (« clustering » des profils de performance/risque, filtrage ESG, analyse des styles/facteurs d'investissement, modèles de construction de portefeuille, etc.) en support du processus de sélection.



Depuis 2016, l'équipe a développé sa propre méthodologie qualitative afin d'évaluer l'engagement et les bonnes pratiques ESG d'un gestionnaire d'investissement externe et d'apprécier la qualité ESG d'une stratégie d'investissement. Les analystes sont spécialisés par classe d'actifs et par zone géographique (actions européennes, actions d'Amérique du Nord, actions émergentes et asiatiques, actions mondiales et thématiques, stratégies obligataires, stratégies alternatives et multi-assets). Tous les analystes de l'équipe sont responsables de la bonne implémentation ESG dans leur classe d'actifs et leur zone géographique respective.

Pour toutes les stratégies, le processus comprend une première étape de collecte et d'analyse documentaire, suivie d'une seconde étape incluant plusieurs réunions idéalement sur site (ou à défaut, par vidéoconférences). Les analystes évaluent l'engagement et la transparence du gestionnaire d'investissement externe en matière d'investissement ESG/durable et ce à travers l'étude et la notation des 4 piliers (Parent, People, Process, Portfolio et performances). En outre, ils évaluent dans quelle mesure, et à quelles étapes, les critères ESG sont intégrés dans les stratégies d'investissement et véritablement pris en compte dans le processus d'investissement et dans le portefeuille. Ils évaluent dans quelle mesure l'organisation, l'équipe de gestion, les ressources (y compris les outils) sont correctement adaptées pour réaliser l'intégration des critères ESG, tout en contribuant au positionnement performance/risque de la stratégie. Les analystes sont également attentifs aux pratiques d'engagement du gestionnaire d'investissement externe et à la façon dont ses initiatives (UNPRI, Climate action 100+ etc.) sont reportées et suivies.

La notation ESG de la stratégie d'investissement fait l'objet d'un débat dans le cadre d'un comité de notation auquel participe l'équipe ESG, les gérants de portefeuille AAIS, et l'ensemble des analystes MDD. Ce comité est la clé de voûte du processus décisionnel de sélection des stratégies externes.

Dans le cadre du processus de surveillance, l'équipe MDD analyse le comportement de la stratégie selon une fréquence prédéfinie afin de s'assurer qu'elle est conforme au style de gestion du portefeuille au fil du temps. En outre, les analystes surveillent tous les événements majeurs affectant les gestionnaires d'investissement externes (investissement, analystes et analystes ESG, processus d'investissement, capacité d'engagement, etc.). Quand il s'agit d'évaluer un fonds ESG ou durable, des échanges réguliers sont organisés avec les gestionnaires d'investissement externes. L'analyste a la charge de rédiger un rapport comprenant la revue des titres du portefeuille sur la base des ratings ESG et d'autres scores de risque.

Les analystes de recherche et de sélection de gérants (MDD) consacrent au minimum 40% de leur temps à l'intégration de la durabilité dans leur processus de sélection ou de suivi.

Avant la sélection définitive d'une stratégie d'investissement externe, nos spécialistes Due Diligence Opérationnelle (ODD) sont chargés d'évaluer la société de gestion sélectionnée : sa solidité financière, sa gouvernance, la cohérence de son organisation avec le processus d'investissement présenté, ainsi que la robustesse de ses opérations, de ses processus de gestion des risques et de conformité, et de ses compétences. L'équipe examine également en détail les outils utilisés (outils de front office, systèmes d'exécution, contrôles des risques), le suivi des prestataires de services essentiels et les aspects de sécurité informatique. Le processus comprend une première étape de collecte et d'analyse documentaire, suivie d'une seconde étape incluant plusieurs réunions idéalement sur site (ou à défaut, par vidéoconférences).

L'équipe ODD s'est dotée d'un questionnaire ESG propriétaire détaillé et évolutif qui lui permet de délivrer une notation indépendante et dédiée à l'approche ESG de la société de gestion externe et de son approche d'investissement responsable. Les analystes ODD examinent dans ce cadre les objectifs fixés par le gestionnaire d'investissement externe en matière d'ESG ainsi que les initiatives et les paramètres adoptés pour en mesurer ses progrès. Quand il s'agit d'évaluer des stratégies d'investissement durable, les analystes prennent soin de détecter toute incohérence entre les engagements pris en matière ESG au niveau de la société et du fonds.

Enfin, les analystes ODD disposent d'un droit de veto si le gestionnaire d'investissement externe ne répond pas aux exigences minimales requises. Suivant la sélection définitive d'une stratégie d'investissement par l'équipe MDD, l'équipe ODD effectue une revue complète de due diligence opérationnelle tous les deux ou trois ans en adéquation avec le niveau de risque identifié et les encours gérés par la société de gestion externe en question.

Nos spécialistes ODD estiment consacrer environ 30% de leur temps à l'analyse de l'approche ESG de la société de gestion, un chiffre en régulière augmentation depuis son intégration formelle dans le processus ODD.



Équipe de gestion de portefeuille et de multigestion (Portfolio Management)

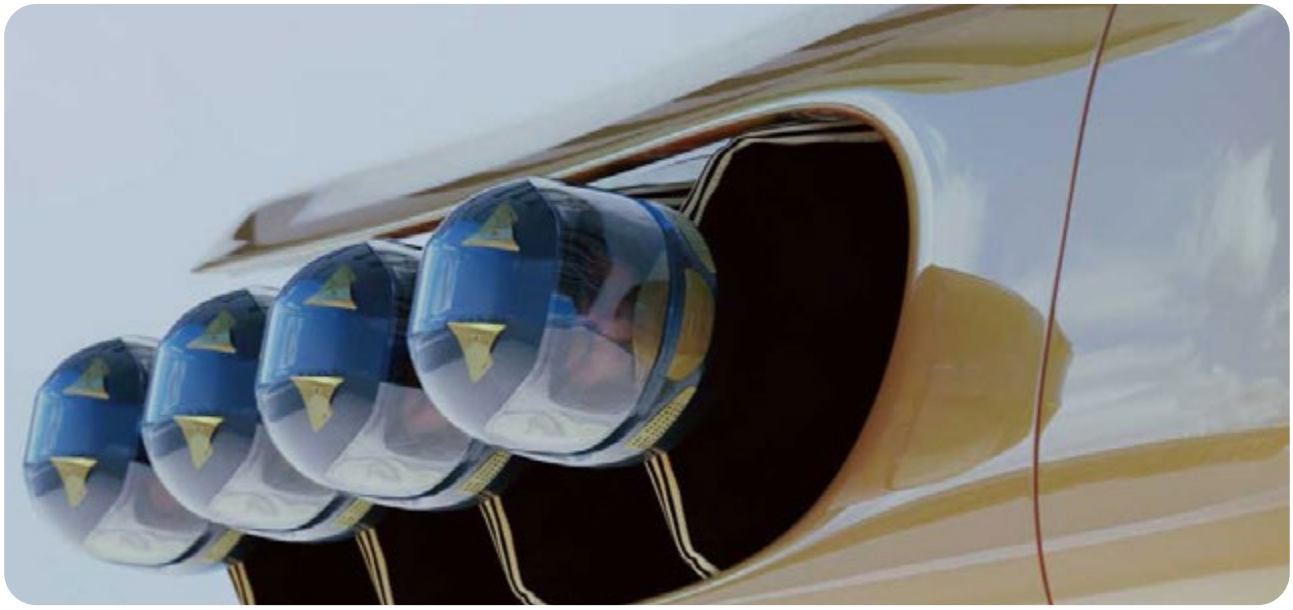
Nos 5 gestionnaires de portefeuille sont chargés de gérer des portefeuilles d'actions, d'obligations et diversifiés ainsi que des portefeuilles en multigestion basés sur l'univers des mandats délégués et des fonds externes sélectionnés par AAIS. Dans l'équipe, 3 gérants sont détenteurs du CFA ESG fin 2025.

L'équipe gère 8 milliards d'euros d'actifs fin décembre 2025 et possède en moyenne 20 ans d'expérience dans la gestion de portefeuille pour le compte de clients particuliers, d'entreprises et d'institutions. Le processus d'investissement combine des vues d'allocation d'actifs définies par un comité d'allocation, une sélection de fonds au sein de l'univers défini par nos équipes ODD et MDD, ainsi qu'une construction de portefeuille basée sur des outils quantitatifs et de solides connaissances, acquises au fil de l'expérience conséquente des gestionnaires de portefeuille de l'équipe.

Les portefeuilles gérés avec des investissements directs en actions et en obligations sont conseillés par différentes entités du groupe ABN AMRO, auquel AAIS appartient. L'intégration ESG étant un élément clé de notre processus d'investissement, l'équipe de gestion de portefeuille est régulièrement en contact avec l'équipe ESG d'AAIS afin de maintenir une surveillance réglementaire et de déployer notre politique d'intégration ESG à travers les portefeuilles gérés, conformément aux règles définies dans la documentation contractuelle et règlementaire.

Quand il s'agit d'investir sur les titres en direct, l'équipe sélectionnera des instruments conformes aux normes ESG de la société de gestion et aux objectifs ESG ou durables des fonds. Ce processus comprend des exclusions ainsi qu'un processus qualitatif d'intégration ESG avant d'être retenu.

Quand il s'agit de sélectionner des fonds en multigestion, s'ils sont disponibles dans la classe d'actifs désirée, les produits SFDR Art. 8 et Art. 9 sont privilégiés. Les décisions sont discutées lors d'un comité d'investissement hebdomadaire où les piliers financiers et extra-financiers sont intégrés dans le processus de prise de décision.





De plus, l'équipe de gestion de portefeuille organise des réunions mensuelles avec l'équipe des analystes dédiés à la recherche de gérants durant lesquelles les convictions en matière d'intégration ESG des différentes stratégies sont également abordées.

En outre, l'équipe de gestion de portefeuille participe à des réunions de mise à jour régulières avec les gestionnaires d'investissement externes sous-jacents (trimestrielles ou annuelles, en fonction de la taille des actifs investis), en collaboration avec l'équipe MDD, afin d'évaluer l'adéquation de leur approche ESG et le choix des indicateurs de durabilité avec celle du fonds de multigestion. Des cas concrets d'investissement sont abordés dans leur dimension extra-financière, aussi bien en termes de risques et d'opportunités qu'en termes de contribution aux enjeux environnementaux et sociaux ou de gouvernance. Des cas concrets d'engagement peuvent également être abordés sur le périmètre applicable.

A noter enfin que l'équipe de Gestion accompagne les clients dans leur volonté d'adapter les contraintes extra-financières de leur portefeuille. Une bonne compréhension de l'impact de l'intégration de critères extra-financiers sur l'univers d'investissement et le portefeuille s'avèrent indispensables à l'adhésion du client.

L'équipe de gestion de portefeuille consacre environ 30% de son temps à l'intégration de la durabilité dans le processus d'investissement. Ce temps prend en compte la contribution à la mise à jour de la documentation règlementaire, les échanges avec l'équipe ESG et les gestionnaires d'investissement externes, l'intégration des critères extra-financiers dans la prise de décision, sa formalisation et son suivi ainsi que la rédaction des rapports extra-financiers.

Responsables de la structuration et de la vie des produits (équipe Structuring Services)

L'équipe de Structuring Services est spécialisée dans :

- des activités de structuration de fonds. Elle s'occupe de créer des stratégies financières (en tenant compte des caractéristiques de durabilité), de référencer et de suivre des gestionnaires d'investissement externes, de mettre en place la relation contractuelle avec les gestionnaires d'investissement externes (contrat de délégation, contrat de distribution exclusive...). Elle gère les aspects de gouvernance des produits et des stratégies, la mise en place de la contractualisation et organise l'accès à des actifs spécifiques comme par exemple, l'utilisation des dérivés etc.
- des activités dédiées à la gestion des produits. Elle élabore et met à jour la documentation réglementaire (y compris la documentation SFDR), est responsable de la vie corporative des fonds, est le point de contact des régulateurs, est en charge de l'enregistrement des fonds dans les différents pays, etc.

Les personnes en charge de la structuration et les responsables produits consacrent environ 40% (estimation) de leur temps à l'intégration des exigences de durabilité dans notre documentation juridique.

Équipe de surveillance et de contrôle de l'activité (BCO)

Dans le cadre de ses prérogatives, l'équipe de surveillance et de contrôle de l'activité effectue un suivi de premier niveau des limites d'investissement réglementaires et légales de notre gamme de fonds (y compris les éléments de nature ESG formalisés dans l'Investment Management Agreement avec le gestionnaire d'investissement externe). Ces contrôles sont réalisés principalement via l'outil Aladdin®, implanté (certains contrôles nécessitent un développement complémentaire). En cas de notification, notre équipe de surveillance et de contrôle de l'activité enquête et, si elle le juge nécessaire, transmet la notification aux gérants et à l'équipe d'analystes ESG afin d'obtenir l'analyse et le plan d'action pour clôturer l'alerte.

Les contraintes d'investissements extra-financières sont paramétrées dans l'outil de gestion Aladdin® :

- En pré-trade et post-trade pour les portefeuilles gérés directement,
- En post-trade pour les portefeuilles dont la gestion a été déléguée.

Notre équipe de surveillance et de contrôle de l'activité consacre environ 50% (estimation) de son temps à la surveillance des limites réglementaires et légales ESG.

Équipe chargée du suivi du risque d'investissement (Investment Risks)

L'équipe de gestion des risques d'investissement est spécialisée dans l'analyse et le suivi des risques de performance et d'investissement : risque de marché, risque de liquidité, risque de crédit de la contrepartie, risque d'effet de levier, risques ESG. Elle est également responsable du suivi quotidien des budgets de risque affectés aux portefeuilles. Elle utilise l'outil Aladdin® pour calculer tout un éventail d'indicateurs de risque et pour mettre en place et gérer des alertes en cas de violation des contraintes internes. En outre, elle utilise les données de Sustainalytics et d'ISS pour surveiller, entre autres, les notations de risque ESG, les controverses et l'intensité carbone de notre gamme de fonds.

L'équipe de gestion des risques consacre environ 15% (estimation) de son temps au suivi des risques ESG.

Équipe en charge de la recherche académique (Academic Research)

L'équipe de gestion d'AAIS s'appuie sur les recherches de notre équipe composée de quatre analystes quantitatifs. Cette équipe comprend trois experts titulaires d'un doctorat en économie (dont deux professeurs d'université). L'équipe contribue au processus de sélection des gestionnaires d'investissement externes en identifiant très tôt les gestionnaires prometteurs, ainsi que l'exposition aux facteurs de risque et le comportement en termes de style d'investissement. Elle développe des modèles internes permettant une analyse approfondie des univers d'investissement en cartographiant les gestionnaires d'investissement externes et les groupes homogènes de fonds selon des critères spécifiques. L'équipe couvre un univers de plus de 150 000 fonds et 112 classes d'actifs. Elle est également impliquée dans le filtrage ESG de l'univers d'investissement.

L'équipe de recherche académique consacre environ 15% de son temps sur les sujets liés à l'ESG.

Équipe chargée de la gestion des données (Data Management)

L'équipe Data Management est en charge de la gestion des données au sein d'ABN AMRO Investment Solutions (qualité, disponibilité, contrôle).
Sur l'ESG, nous utilisons les données issues de deux fournisseurs : ISS et Sustainalytics.
La correspondance entre les Tiers/Emetteurs dans ces deux sources et ceux provenant de notre outil de gestion, Aladdin®, sera gérée grâce à notre solution EDM (Enterprise Data Management), par S&P Global Intelligence.
Toutes les données de ces deux fournisseurs, qui présenteront un intérêt pour la production de rapports, seront intégrées dans EDM et mises à disposition via Power BI.
Data Management veille à ce que la correspondance entre les différents Tiers soit la plus fiable possible, et s'assure de la bonne mise à jour de ces données. Il les utilisera afin de calculer de nouveaux indicateurs basés sur les règles définies en interne par nos experts.

L'équipe de gestion des données consacre environ 15% de son temps à effectuer les différents contrôles et s'assurer de la qualité des données de durabilité. Elle envisage une augmentation ponctuelle de cette allocation notamment lors de développements spécifiques de nouveaux calculs incluant des nouvelles données ESG et climat.



Ressources en recherche

Recherche académique

Les efforts de recherche se sont concentré, en 2025, sur six projets :

- **Optimisation des portefeuilles de multigestion durables en cas d'incertitude factorielle**

Ce projet propose une nouvelle approche d'optimisation de portefeuilles durables visant à assurer une stabilité accrue des performances au fil du temps. La méthodologie combine la minimisation des expositions factorielles et la maximisation de l'alpha, tout en intégrant explicitement l'incertitude associée aux modèles factoriels utilisés pour estimer les expositions des fonds et leurs rendements anormaux. Cette approche robuste permet de construire des portefeuilles plus résilients face à la variabilité des facteurs et aux limites inhérentes aux modèles traditionnels.

- **Politique verte de la BCE : arbitrage entre neutralité de marché et neutralité carbone**

Ce travail revisite et étend le cadre d'analyse développé dans le papier « The ECB's Green Policy : Is There a Market vs Carbon Neutrality Dilemma? »

L'étude modélise la Banque centrale européenne comme un investisseur contraint et établit une frontière efficiente illustrant le compromis entre :

- Respecter la neutralité de marché, et
- Réduire l'empreinte carbone de son portefeuille obligataire.

L'application empirique aux émetteurs de la zone euro, sur la base de l'intensité carbone, montre qu'une décarbonation significative peut être obtenue sans s'éloigner fortement des pondérations de marché, sous réserve de disposer de métriques pertinentes et de données de qualité. Le projet éclaire ainsi les implications pratiques d'une politique monétaire sensible au climat.

- **Trop de nuances de vert : classification ESG et effets sur la performance et le style**

Dans la continuité du travail Style Bias in Sustainable Investing : Assessing the Impact of Greenwashing, ce projet analyse la forte hétérogénéité des schémas de classification ESG et ses effets sur l'évaluation des performances.

Malgré un faible recouvrement entre classifications déclaratives (nom du fonds, labels, codes SFDR) et mesures objectives (scores, indicateurs extra-financiers), l'étude met en évidence des résultats robustes :

- Performances en moyenne plus faibles,
- Volatilité plus élevée,
- Alpha plus faible,
- Biais de style marqué : surpondération du facteur croissance et sous-exposition au «momentum».



Ces constats soulignent les risques que représentent les classifications incohérentes ou imprécises dans la recherche en finance durable.

- **Un cadre Shapley–Kernel pour le factor timing et l'investissement multifactoriel**

Ce projet développe un cadre en temps réel combinant :

- Des modèles factoriels pondérés par noyau, et
- Une décomposition de Shapley permettant d'attribuer de manière cohérente l'importance des facteurs.

Cette approche innovante identifie dynamiquement les régimes factoriels et les moteurs dominants des rendements actions.

Sur la base de mesures directionnelles de facteurs, l'équipe conçoit un portefeuille dynamique visant à minimiser les erreurs de suivi factorielles.

La stratégie obtenue surperforme les indices européens avec un meilleur ratio rendement/risque, y compris une fois les coûts de transaction pris en compte.

- **Durabilité latente et biais de classification : une approche robuste au bruit[2]**

Ce projet développe un cadre fondé sur les techniques d'instrumentation afin d'évaluer la performance des fonds dits durables lorsque les classifications ESG sont bruyantes ou sujettes à la mauvaise catégorisation.

En utilisant la classification SFDR Art. 9 comme instrument réglementaire robuste, l'analyse montre que :

- Ignorer le bruit de classification conduit à sous-estimer systématiquement l'effet de la durabilité sur la performance ;
- Une approche robuste permet de corriger ces biais et d'obtenir une mesure plus fiable de la valeur réelle de la durabilité dans la gestion active.

2. Le bruit se définit ici comme l'ensemble des éléments qui perturbe et masque la bonne information.

Le coût de l'efficacité : comment les frais redéfinissent la frontière efficiente

Ce projet étudie la manière dont les frais de gestion et de transaction, souvent ignorés dans les modèles théoriques, modifient profondément la frontière efficiente moyenne–variance.

L'analyse théorique à deux actifs, complétée par des simulations numériques, montre que des coûts différenciés par classe d'actifs peuvent :

- Décaler la frontière efficiente,
- Réduire les bénéfices de diversification,
- Écarter du portefeuille optimal certaines classes pourtant génératrices d'alpha brut.

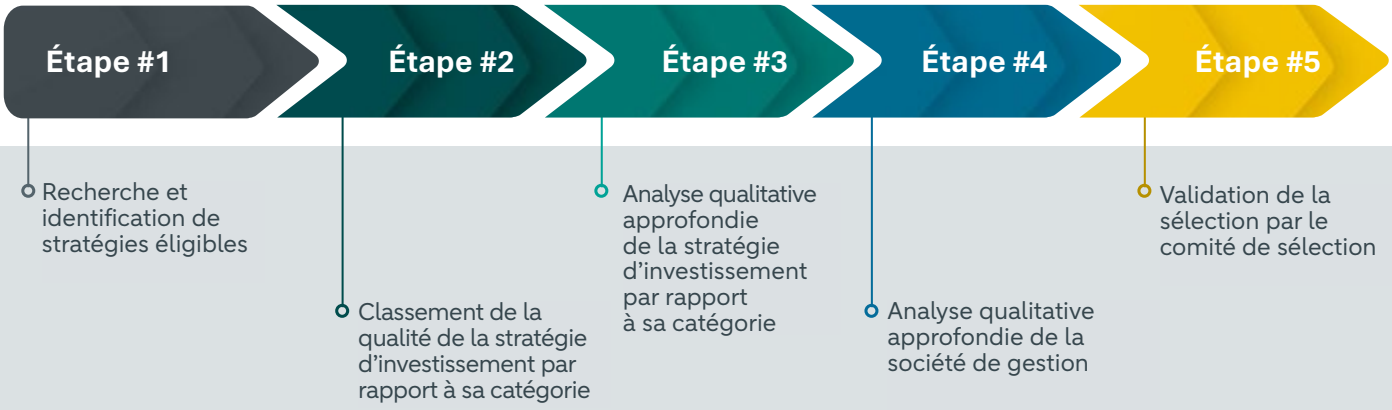
En utilisant des mesures de coût réelles — TER (Total Expense Ratio) et TCO (Total Cost of Ownership) — pour sept grandes classes d'actifs, trois frontières efficientes sont construites : (1) brute, (2) nette de TER, (3) corrigée de tous les coûts.

Le projet met en lumière la nécessité croissante d'une gestion réellement « cost-aware », renforcée par les évolutions réglementaires en faveur de la transparence et de la protection des investisseurs.

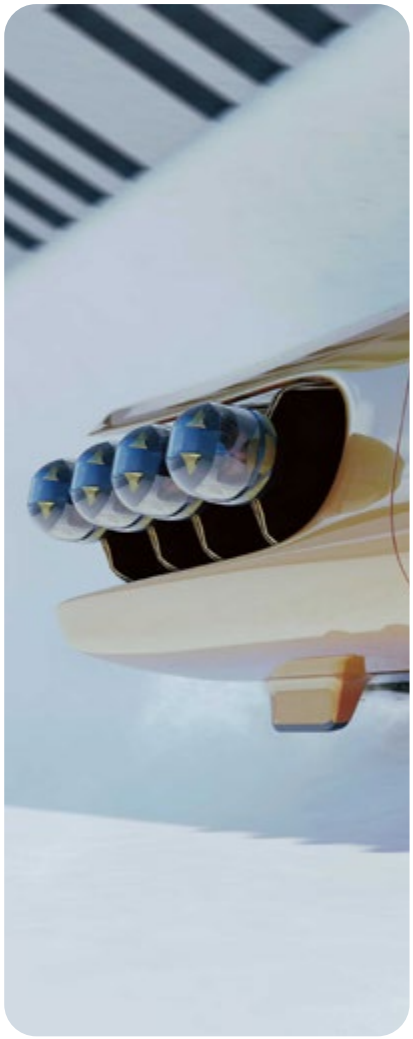
Recherche en stratégies d'investissements

AAIS sélectionne les gestionnaires d'investissement externes en suivant un processus approfondi qui fait appel à l'expertise de nos analystes MDD et ODD.

Notre processus de sélection des gestionnaires d'investissement externes pour les stratégies d'investissement actives est divisé en 5 étapes :



Dans le cadre de l'analyse qualitative de la stratégie d'investissement (étape 3), les analystes cherchent à déterminer la capacité d'une équipe de gestion à reproduire les résultats de la stratégie d'investissement dans le temps. L'analyste concentre son analyse sur cinq aspects clés (entreprise, équipe, processus d'investissement, portefeuille et performance).



Les analystes vont ainsi évaluer :

- La société mère ;
- Les équipes d'investissement (organisation, compétences, expérience), incluant les équipes ESG et celles responsables de l'engagement ;
- La philosophie d'investissement ;
- Le processus d'investissement, incluant les aspects financiers et extra-financiers (génération d'idées, recherche, sélection de titres, construction du portefeuille, engagement avec les entreprises) ;
- Le contrôle des risques.

Les analystes assistent d'abord à des présentations, réunions, conférences et tout autre évènement permettant de recueillir des informations qu'ils peuvent utiliser pour déterminer les forces et faiblesses potentielles de la stratégie considérée. Ensuite, une étude qualitative complète est réalisée avant toute visite sur site. Cette étude se fait via un questionnaire propriétaire accessible sur notre plateforme digitale de Due Diligence, ou au cours d'entretiens en visio-conférence, permettant alors de rencontrer les participants du processus d'investissement (gérants de portefeuille et analystes financiers, ESG, et engagement).

Les rencontres avec les équipes permettent ensuite d'approfondir l'analyse en :

- Passant en revue l'ensemble des titres du portefeuille ;
- Évaluant la dynamique de l'équipe d'investissement ;
- Vérifiant que chaque position est conforme au processus d'investissement du fonds ;
- Évaluant la recherche fondamentale et ESG de l'entreprise ;
- En s'appuyant sur un cas réel pour évaluer les outils d'investissement.

En outre, nos analystes cherchent à évaluer l'engagement ESG du gestionnaire d'investissement externe (politiques, adhésions liées à la durabilité). Ils cherchent également à comprendre l'ensemble des expertises existantes (compétences, dynamique avec l'équipe de gestion, outils) afin d'intégrer les critères ESG dans le processus d'investissement. Une attention particulière est accordée à la cohérence des positions du portefeuille avec ce processus. Nos analystes évaluent également le processus d'engagement mis en place, la politique de vote pratiquée et la transparence concernant les résultats des actions entreprises.

Ils établissent ensuite un rapport complet sur la base duquel la stratégie reçoit deux ratings, l'un indiquant la qualité intrinsèque, et l'autre la qualité ESG. Ce rapport est établi sur notre plateforme de due diligence et, entre autres, sur la base de critères de sélection couvrant différents niveaux :

- Risques structurels et humains au sein des équipes d'investissement ;
- Capacité à gérer les actifs : répartition des actifs gérés, taille des équipes, organisation, expérience et outils ;
- Processus d'investissement : sélection des titres, qualité de la recherche, philosophie d'investissement, cohérence des titres sélectionnés, style, exécution des ordres et attribution de la performance ;
- Intégration ESG : organisation, transparence du processus d'investissement, qualité de la recherche ESG, positionnement ESG du portefeuille, références en termes d'engagement des actionnaires ;
- Contrôle des risques : méthodes et outils de contrôle des risques ;
- Performance : réplication future de la performance, consistance de la performance ajustée du risque, etc.



Notre processus de sélection des sociétés de gestion dont est responsable l'équipe ODD comprend 5 étapes qui s'organisent autour de 6 thématiques d'étude.

Étape #1

Lancement du projet de due diligence opérationnelle via notre plateforme digitalisée qui donne accès à la société de gestion à l'ensemble des questions et requêtes documentaires

Étape #2

Analyse formelle de la documentation et des réponses fournies par la société de gestion. Vérifications et notations des éléments de réponses

Étape #3

Visite sur site d'une journée dans le respect de notre « règle des quatre yeux » (ou double vérification) à la rencontre des personnes clés dans le dispositif opérationnel de la société de gestion, permettant d'assister à des démonstrations d'utilisation des outils, et permettant de s'assurer de la conformité des dispositifs en place avec les descriptions théoriques faites par la société de gestion ainsi que les meilleures pratiques de marché

Étape #4

Rédaction et validation du Rapport par le second analyste, le responsable d'équipe et, dans quelques cas, le CIO

Étape #5

Validation de la sélection par le comité de sélection



Le rapport ODD ainsi établi comprend 2 ratings :

- Un premier rating, relatif au dispositif opérationnel intrinsèque qui couvre 5 des 6 piliers d'étude :
 - La partie « corporate » de la société de gestion avec sa gouvernance, son actionnariat et sa solidité financière ;
 - L'organisation « front to back » ;
 - Le dispositif informatique ;
 - L'organisation des risques ;
 - L'organisation de la fonction de conformité.
- Un second rating distinct qui couvre le dernier pilier d'étude, relatif à l'engagement de la société de gestion en termes d'ESG (politique RSE, politiques d'inclusion, initiatives, etc.).

L'établissement d'un rating ESG MDD en conjonction avec un rating ESG ODD (au-delà des deux ratings traditionnels), permet à AAIS d'effectuer un réel contrôle de consistance dans l'approche ESG des sociétés de gestion et des stratégies sélectionnées. Ces notations sont débattues lors de ce comité. Cette approche propriétaire unique permet de détecter toute asymétrie relative à une approche ESG, souvent propice au greenwashing.

Nos échelles de rating sont les suivantes :

- Nos ratings financiers vont de 1 à 5
 (1 est le meilleur score)



- Nos ratings ESG vont de A à E
 (A est le meilleur score)



Prestataires externes de données ESG

Les indicateurs ESG et durables sont surveillés à l'aide de fournisseurs de données externes, permettant l'évaluation et le contrôle des caractéristiques ESG des portefeuilles. ABN AMRO Investment Solutions réalise régulièrement des évaluations de la qualité et de la couverture des données, reconnaissant que la disponibilité et la qualité des données ESG peuvent varier considérablement selon les marchés, secteurs et tailles d'entreprise. Les procédures pour gérer les lacunes et incertitudes en matière de données incluent des recherches complémentaires et des hypothèses conservatrices lorsque les données sont indisponibles ou peu fiables. Elle reconnaît les limites potentielles de la disponibilité des données ESG et intègre ces limites dans les processus d'évaluation des risques et de prise de décision. Un examen régulier et une mise à jour des relations avec les fournisseurs de données nous garantissent de bénéficier d'améliorations continues de la qualité et de la couverture des données, tout en favorisant une approche critique et proactive pour comprendre les limites des données et traiter les biais potentiels.

Ci-dessous, la liste de nos principaux fournisseurs de données ESG :

Fournisseur de données	Utilisation par ABN AMRO Investment Solutions
MORNINGSTAR	• Analyse des controverses • Évaluation des risques ESG (entreprises et souverains) • Exclusions • Principales incidences négatives
ISS	• Analyse climatique • Recherche sur la gouvernance d'entreprise • Filtres sur le secteur des énergies • Recherche et analyse des exclusions • Principaux incidences négatives • Recommandations de vote par procuration • Vote aux assemblées générales annuelles et extraordinaires • Alignement taxonomie environnementale • Contribution aux Objectifs de développement durable de l'ONU

2. LES RESSOURCES FINANCIÈRES DÉPLOYÉES SUR L'ESG

Le budget alloué aux activités ESG, hors coûts salariaux de l'équipe dédiée, intègre les dépenses liées aux activités de vote, à l'acquisition de données ESG, aux processus de labellisation ainsi qu'à l'adhésion à des initiatives de place. Il s'élève à 421 665 euros toutes taxes comprises sur l'année 2025.

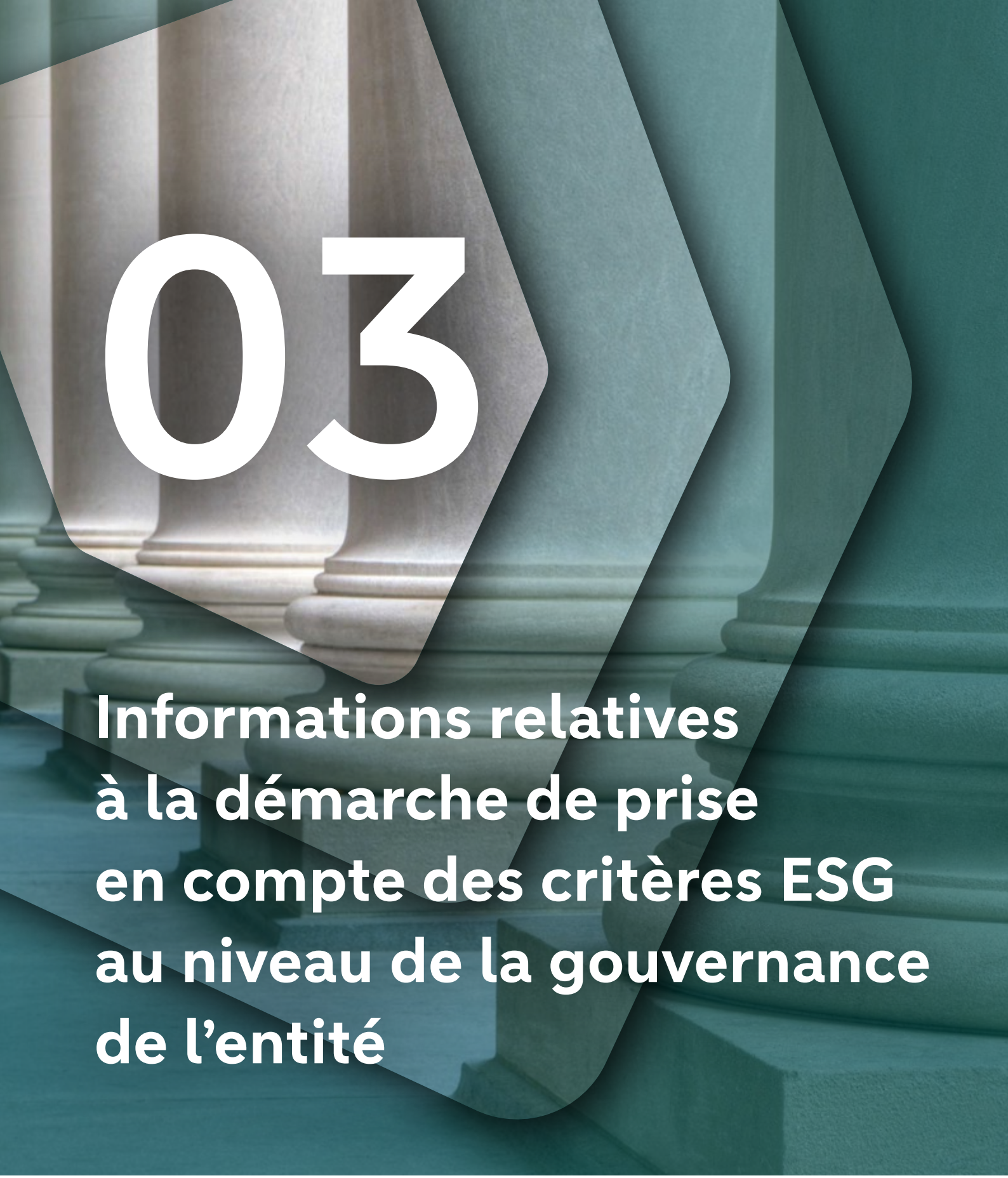
3. ACTIONS MENÉES POUR RENFORCER NOS CAPACITÉS INTERNES

La Société veille au renforcement continu de ses capacités internes en matière d'ESG au travers d'un dispositif structuré de formation continue, combinant des formations internes et des formations externes spécialisées. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration permanente des compétences, afin d'accompagner l'évolution des pratiques de marché, des attentes des investisseurs et du cadre réglementaire. À ce titre, des certifications reconnues, telles que le CFA ESG, contribuent à consolider l'expertise des équipes.

Les équipes de gestion et d'analyse sont formées en continu aux enjeux de durabilité. 60 % de l'équipe de gestion de portefeuille, 60 % de nos analystes MDD ainsi que 100% de nos analystes ODD sont certifiés CFA ESG.

De plus, l'équipe ESG organise régulièrement des sessions de formation internes (SFDR, Net Zero) pour renforcer l'expertise des équipes. En 2025, une formation dédiée a porté sur notre engagement Net Zero et ses implications pour les équipes MDD, ODD et les gérants, notamment l'intégration des trajectoires de décarbonation et des risques climatiques au sein des portefeuilles.

En complément, la participation à des groupes de travail, comités et initiatives externes sur les sujets ESG et de durabilité permet d'enrichir les connaissances internes, de confronter les approches aux meilleures pratiques du marché et de faire évoluer en continu les dispositifs et méthodologies de la Société.



03

Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

1. Organes de gouvernance
2. Organisation d'AAIS
3. Incorporation des sujets ESG dans les Statuts
4. Compétence des organes de gouvernance en matière d'ESG
5. Politique de rémunération

1. ORGANES DE GOUVERNANCE

AAIS est gérée par son directoire, sous la supervision du conseil de surveillance.

Directoire

AAIS est dirigée par un directoire composé d'un président et Chief Executive Officer, François-Xavier Gennetais, et d'un directeur général, Christophe Boucher, Chief Investment Officer. Le directoire est responsable de la définition de la stratégie de l'entreprise, de l'efficacité de son organisation, de sa performance financière et extra-financière et de sa rentabilité.

Conseil de surveillance

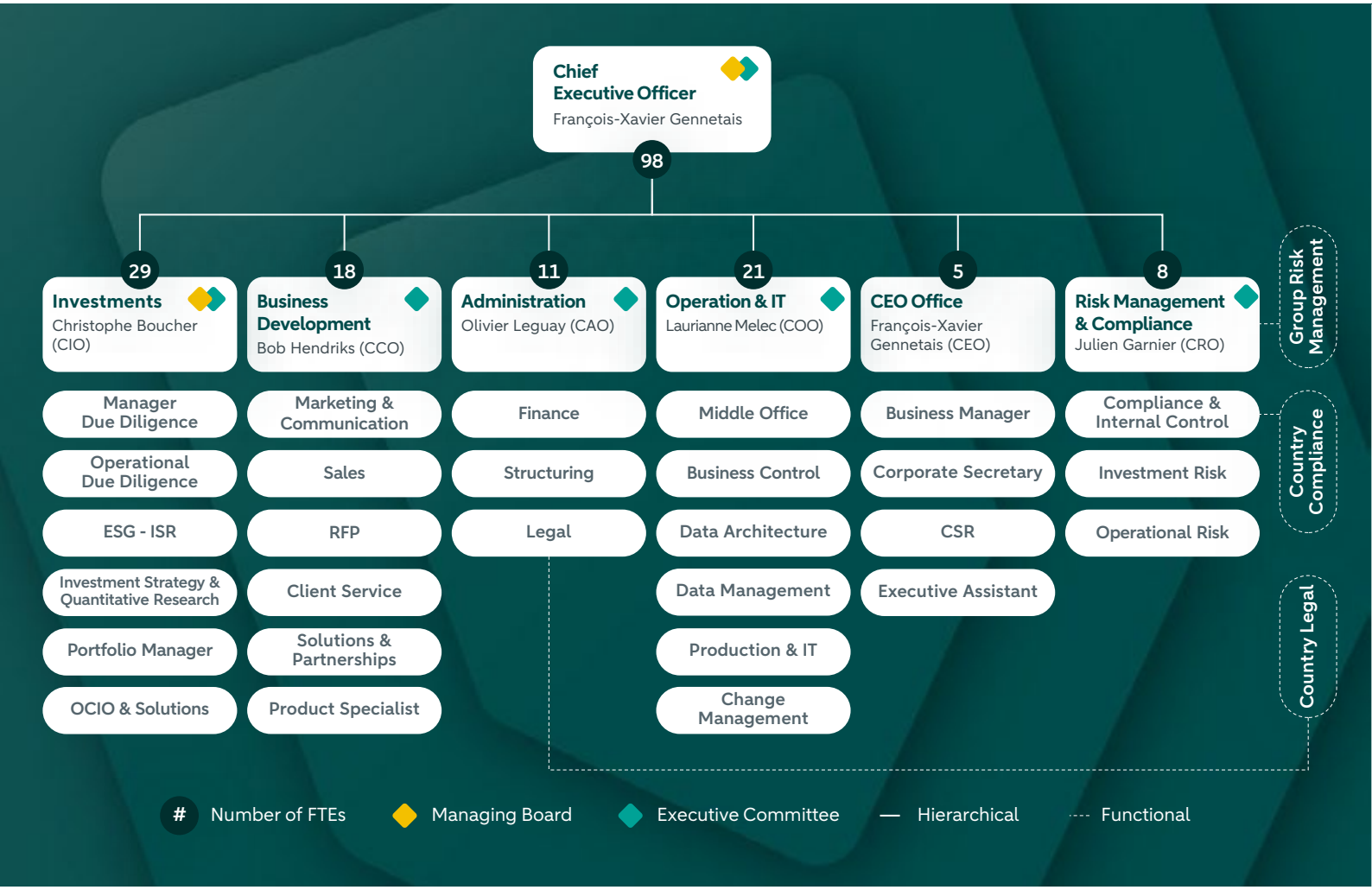
Le conseil de surveillance d'AAIS est composé de trois administrateurs internes de ABN AMRO Bank N.V. : Solange Rouschop – Présidente et Responsable du Développement Durable chez ABN AMRO Bank N.V., Inge Gijsberts – Vice-présidente et Responsable de la surveillance, de la détection des crimes financiers chez ABN AMRO Bank N.V., Willem-Jan Lenters – Administrateur et Responsable commercial entreprises et institutionnels chez ABN AMRO Bank N.V ainsi que de deux administrateurs indépendants : Caroline Muste-Merks et Silvia Bocchiotti.

Le conseil de surveillance supervise le directoire et contrôle l'avancement de la stratégie d'AAIS. Le conseil de surveillance examine les résultats financiers, les principales priorités en matière de développement commercial, les projets opérationnels, les risques majeurs, les questions de conformité et les plans d'action.

Le conseil de surveillance reconnaît qu'AAIS a intégré l'ESG dans sa stratégie avec pour objectif d'être le leader européen de la multigestion ESG. AAIS a fixé des ICP (indicateurs clés de performance) pour atteindre cet objectif. Le conseil de surveillance surveille les ICP, y compris ceux relatifs à l'ESG (évolution de l'encours ESG/durable, des politiques incluant la durabilité, labellisation des fonds, etc.). Le directoire d'AAIS présente un rapport d'activité trimestriel (incluant des éléments ESG) au conseil de surveillance.

2. ORGANISATION D'ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS

Graphique 1 – Organigramme (simplifié) d'ABN AMRO Investment Solutions



3. INCORPORATION DES SUJETS ESG DANS LES STATUTS

Le règlement intérieur du conseil de surveillance d'AAIS précise que : « la stratégie du conseil sera cohérente avec les objectifs de développement durable de la société, en accordant une attention particulière aux facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance ».

Le règlement intérieur du conseil de surveillance prend en compte les critères ESG en stipulant que le conseil de surveillance doit être guidé par les intérêts de la société et de ses activités ; il doit tenir compte des intérêts pertinents de toutes les parties prenantes et prendre en considération les aspects sociaux de la conduite des affaires, le tout conformément aux lois et règlements applicables.

Néanmoins, des critères ESG mesurables ne sont pas explicitement incorporés dans les statuts.

4. COMPÉTENCES DES ORGANES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE D'ESG



Directoire

Les membres de la direction d'ABN AMRO Investment Solutions sont éligibles au programme international de formation des employés d'ABN AMRO Bank N.V. Ils ont développé leurs compétences et leurs connaissances en participant activement aux décisions stratégiques sur l'ESG, à des adhésions externes (AFG) et à des événements et publications externes sur la durabilité. Le directoire d'ABN AMRO Investment Solutions s'appuie sur l'expertise ESG développée par l'équipe ESG d'ABN AMRO Investment Solutions.

Les interactions avec l'équipe ESG sont intégrées dans le processus de décision. L'équipe ESG maintient une communication régulière et transparente avec le Directoire, ce qui est essentiel pour garantir que les décisions stratégiques de l'entreprise sont informées par les dernières avancées en matière de durabilité. L'équipe ESG rapporte directement au Directoire sur les progrès réalisés dans le cadre des initiatives ESG, ainsi que sur les défis rencontrés. En plus de fournir une vue d'ensemble des activités en cours, l'équipe ESG présente des recommandations stratégiques visant à renforcer l'intégration des critères ESG au sein de l'entreprise. Ces recommandations peuvent porter sur la mise à jour des politiques d'investissement, l'amélioration des pratiques de reporting ESG, ou la mise en œuvre de nouvelles initiatives pour répondre aux exigences réglementaires émergentes. Cette approche proactive permet non seulement de garantir que l'entreprise reste à la pointe des pratiques d'investissement responsable, mais aussi de s'assurer que ses opérations sont alignées avec ses objectifs de durabilité à long terme.

De plus, l'équipe ESG fait un rapport mensuel au sein de l'Enterprise Risk Management sur ses activités, assurant ainsi une supervision continue et une gestion efficace des risques liés aux critères ESG. Grâce à cette interaction continue, l'équipe ESG joue un rôle crucial dans la promotion d'une culture d'entreprise axée sur la durabilité, en veillant à ce que les critères ESG soient intégrés de manière cohérente dans toutes les facettes de l'organisation.

Le Directoire d'AAIS dispose de compétences en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et veille à l'intégration des enjeux sociaux, environnementaux et éthiques dans les activités internes. À ce titre, la direction s'est dotée d'une responsable RSE chargée de piloter et de coordonner la mise en œuvre de la stratégie RSE, en cohérence avec les engagements du groupe ABN AMRO et les exigences réglementaires applicables. Elle fait un rapport périodique auprès du directoire sur l'évolution des projets en cours et évolution réglementaires et légales spécifiques.

Les dispositifs ESG et RSE font l'objet d'interactions régulières afin d'assurer la cohérence entre les engagements internes de l'entreprise et les pratiques d'investissement responsable. Cette organisation contribue à renforcer la maîtrise des risques extra financiers et la durabilité du modèle opérationnel.

Conseil de Surveillance

Collectivement, les membres du conseil de surveillance ont de l'expérience sur les sujets ESG et maintiennent leurs connaissances à jour sur ces sujets en participant à des comités internes dédiés, des initiatives de marché, des groupes de travail, des formations et des conférences dédiées.

5. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Contexte

La politique de rémunération a pour objectif de préciser les conditions préalables nécessaires et obligatoires ainsi que les principes applicables à la gestion de la performance et de la rémunération définis par ABN AMRO Bank N.V. conformément aux différentes réglementations applicables, à savoir, pour AAIS, les directives OPCVM V et AIFM et le SFDR. Elle s'inscrit dans la continuité de la politique décrite dans le rapport LEC 2025, aucune évolution substantielle n'ayant été apportée à ses principes, à sa gouvernance ou à ses mécanismes au titre de l'exercice 2025.

Notre politique de rémunération prend en compte des facteurs internes tels que l'organisation, nos objectifs, nos valeurs et les intérêts à long terme afin de garantir une politique durable et responsable, conformément aux objectifs d'ABN AMRO Bank N.V. concernant la durabilité, l'engagement social et les produits et services fournis à nos clients.

Objectifs individuels

Les objectifs individuels sont formulés selon la méthode SMART (objectif Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et déterminé dans le Temps) ce qui signifie que les objectifs sont précisément identifiés et observables au moyen d'indicateurs connus du collaborateur. Ils doivent être en accord avec la stratégie globale de l'UES Neuflize OBC ainsi que son profil de risque, ses valeurs et ses intérêts à long terme, incluant notamment les objectifs en matière de durabilité fixés par ABN AMRO et auxquels adhère l'UES Neuflize OBC, en matière d'engagement sociétal ou en matière d'impacts et de risques de durabilité pour les produits et services fournis à nos clients.

La réalisation de ces objectifs, fixés en concertation entre le collaborateur et son responsable au début de la période de performance, conditionne l'éligibilité du collaborateur à une rémunération variable sur la période. Les objectifs sont composés d'objectifs quantitatifs (financiers et non financiers) et qualitatifs (non financiers : poste, rôle, etc.).



ABN AMRO met l'accent sur la promotion de pratiques commerciales durables. Les collaborateurs n'ont pas d'objectifs distincts relatifs à l'intégration de l'Investissement Socialement Responsable, mais peuvent intégrer à leurs objectifs des actions ou des indicateurs en lien avec leur fonction.

Rémunération variable

Une rémunération variable peut être attribuée lorsque les objectifs sont atteints et contribuent à la performance globale de l'entreprise. Le niveau de rémunération est adapté afin de décourager la prise de risque excessive à court terme.

ABN AMRO Investment Solutions est soumise à la réglementation applicable au secteur de la gestion d'actifs (AIFM, UCITS). Conformément à ces directives, ABN AMRO Investment Solutions a identifié des catégories de collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir un impact significatif sur le profil de risque de la société. Les membres du conseil de surveillance, du directoire, les membres du comité exécutif ainsi que le responsable de la gestion de portefeuille, les gérants de portefeuille, le responsable de la conformité et du contrôle interne, le responsable de la gestion du risque et le responsable du développement commercial ainsi que toute autre personne ayant une incidence, similaire à celle des fonctions citées ci-avant, sur le profil de risque d'ABN AMRO Investment Solutions et dont le salaire est significatif entrent dans le cadre de ces dispositions et sont soumis à des conditions de paiement spécifiques (avec des différés de rémunération suivant les montants alloués).

Champ d'application et évolution

La politique de rémunération est applicable à l'ensemble des collaborateurs d'AAIS. Dans le prolongement d'ABN AMRO BANK N.V., AAIS a formalisé l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), y compris les risques de durabilité au sein de sa politique de rémunération afin d'assurer un alignement cohérent entre les incitations internes, la stratégie de l'entreprise et les objectifs de durabilité.

04

Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion externes ainsi que sur sa mise en œuvre

1. Principe
2. Vote
3. Chiffres clés sur nos activités de vote
4. Engagement

1. PRINCIPE

Dans le cadre de sa démarche de « stewardship » (ou d'engagement actionnarial) et conformément aux exigences de la Loi Énergie-Climat, AAIS s'appuie sur une politique active de vote et d'engagement, qui constitue un levier essentiel pour promouvoir des pratiques durables et responsables. Les éléments présentés ci-après en proposent une synthèse. L'ensemble des informations détaillées relatives à ces activités est disponible dans notre rapport annuel de « stewardship » dédié au vote et à l'engagement.

2. VOTE

Dans le cadre de son approche de gestion responsable, AAIS intègre pleinement les pratiques de vote et d'engagement comme leviers essentiels de création de valeur durable, en ligne avec les exigences de la Loi Énergie-Climat. La société exerce activement ses droits de vote lors des assemblées générales des fonds qu'elle gère, en s'appuyant sur l'expertise de son équipe ESG interne afin de définir des positions cohérentes avec ses objectifs de durabilité. Cette démarche est renforcée par un partenariat avec ISS Governance, dont les lignes directrices ISR, alignées sur les grands standards internationaux (UNPRI, Pacte Mondial, UNEP FI), permettent d'encadrer les décisions tout en conciliant performance financière et enjeux extra-financiers. AAIS conserve néanmoins une capacité d'appréciation indépendante grâce à sa propre politique de vote, lui permettant d'adapter ses décisions à ses convictions ESG et d'éviter une approche purement standardisée. Par ailleurs, l'engagement constitue un axe complémentaire clé, se traduisant par un dialogue continu avec les entités investies afin d'améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Cette stratégie proactive, combinée à une transparence renforcée via la publication des votes, permet à AAIS de démontrer une gouvernance active et responsable, essentielle pour un acteur de « sub-advisory » souhaitant aligner ses investissements avec les objectifs de transition durable.



L'ensemble des informations relatives à ces pratiques est disponible dans la section dédiée à la politique de vote de notre « Responsible Investment Policy », ainsi que les statistiques annuelles détaillées dans notre rapport annuel de vote et d'engagement.

3. CHIFFRES CLÉS SUR NOS ACTIVITES DE VOTE

En 2025, nous avons participé à 1 762 assemblées générales d'actionnaires, au cours desquelles nous avons voté 22 193 résolutions, représentant un encours total de 8,1 milliards d'euros. Notre taux de participation s'élève à 96,2 %, reflétant un engagement élevé dans l'exercice de nos droits de vote. Les votes favorables (« pour ») ont représenté 80,2 % du total, contre 18,3 % de votes défavorables (« contre ») et 1,5 % d'abstentions. Globalement, 81,8 % de nos votes ont été alignés avec les recommandations du management, tandis que 18,2 % s'en sont écartés, traduisant une approche disciplinée et indépendante. Les résolutions liées à la gouvernance ont été largement prédominantes, représentant plus de 80 % du total. Des informations détaillées sont disponibles via notre outil de transparence des votes accessible sur notre site internet, ainsi que dans notre rapport annuel de vote et d'engagement.

4. ENGAGEMENT

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, AAIS mobilise activement l'engagement comme levier clé pour promouvoir des pratiques ESG robustes auprès des entités investies, à travers un dialogue structuré et suivi dans le temps. Dans son modèle de « sub-advisory » en architecture ouverte, la société sélectionne des gestionnaires externes intégrant pleinement l'investissement responsable, en faisant de l'engagement un pilier central, notamment pour les stratégies relevant des articles 8 et 9 du SFDR. Cette approche s'inscrit dans une logique de long terme visant à accompagner les entreprises vers des modèles plus durables, tout en contribuant à la performance.

AAIS renforce cet impact en participant à des initiatives collaboratives telles que la Net Zero Engagement Initiative et en s'appuyant sur des partenaires spécialisés comme EOS, permettant d'amplifier l'influence exercée auprès des émetteurs. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une démarche de « stewardship » structurée et transparente. Des informations détaillées sur nos activités d'engagement sont disponibles sur notre site internet dans notre rapport annuel de vote et d'engagement (voir paragraphe ci-dessus).



05

Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

1. La taxonomie européenne
2. Exposition au secteur des énergies fossiles
3. Investissement dans les obligations vertes

1. LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Définition

La taxonomie européenne pour les activités durables est un système de classification qui précise quels investissements sont respectueux de l'environnement. L'Union Européenne a identifié six objectifs et domaines d'activités sous-jacents :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et le contrôle de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité économique est *éligible* à la Taxonomie si elle contribue de façon substantielle à l'un de ces 6 objectifs. Une activité économique est *conforme* à la Taxonomie lorsqu'elle répond aux critères d'examen technique de l'UE, qu'elle ne cause aucun préjudice significatif à l'un des autres objectifs et qu'au niveau de l'entreprise, les garanties sociales minimales sont respectées.



Exercices de due diligence d'ABN AMRO Investment Solutions sur la Taxonomie

Au titre de l'année 2025, AAIS a lancé une série de calculs agrégés (tous portefeuilles confondus) sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ; les résultats ne montrent pas une couverture suffisante afin de pouvoir tirer des conclusions quant à l'alignement ou à l'éligibilité des investissements des portefeuilles. Nous continuons nos explorations.

2. EXPOSITION AU SECTEUR DES ÉNERGIES FOSSILES

Nous rendons compte ici de l'exposition de nos portefeuilles d'investissement dans le secteur des énergies fossiles. Nous reconnaissons les enjeux et risques ESG du secteur de l'Energie dont le rôle est prépondérant dans la transition énergétique engagée par l'Union Européenne. Notre politique d'exclusion adresse, parmi les énergies fossiles conventionnelles, la production du charbon thermique et l'utilisation du charbon comme source d'énergie ainsi que certaines activités d'exploration et d'exploitation non conventionnelles comme l'exploitation des bitumineux et gaz de schiste, l'exploration pétrolière et gazière en zone arctique.

Tableau 2 – Exposition globale de nos fonds aux énergies fossiles

Activités	Date	Encours en millions €	Part des encours
Implication dans l'industrie des énergies fossiles (y compris les activités de production, de raffinage et de transport)	2025	887	4,1%
	2024	1001	5,2%

Moyenne trimestrielle sur l'année en revue.

Source : AAIS et ISS

Notre calcul d'exposition sur l'industrie des énergies fossiles comprend les activités de production, d'extraction, d'exploration et de distribution sans considération de seuil minimum d'activité. Les combustibles fossiles comprennent le charbon thermique, ainsi que tous les types de pétrole et de gaz (liquides et solides).

Nous remarquons une baisse de notre exposition globale suite, notamment, à la mise en place, courant 2025, de la directive ESMA sur les noms des fonds ESG imposant des critères stricts (seuils d'allocation et exclusions) notamment vis-à-vis des entreprises liées aux énergies fossiles. Pour maintenir l'appellation ESG ou équivalent, les fonds doivent donc réduire ces expositions ce qui entraine mécaniquement une baisse de leur exposition globale aux énergies fossiles.



Tableau 3 - Exposition aux énergies fossiles des fonds dont les encours > 500 millions €

Nom du fonds	Encours en millions €	Classification SFDR	Encours détenus dans les énergies fossiles millions €	% Encours du fonds détenus dans les énergies fossiles
ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities	1 808	Art. 8	16	0,9%
ABN AMRO FGR Amundi North America Equity Index Screened	1 764	Art. 8	162	9,2%
ABN AMRO Funds Robeco Euro ESG Government-related Bonds	1 502	Art. 8	60	4,0%
ABN AMRO Funds RBC BlueBay Euro Government Bonds	1 259	Art. 8	-	0,0%
ABN AMRO Funds Portfolio Flexible ESG Bonds	1 199	Art. 8	183	15,3%
ABN AMRO Funds Blackrock Euro Government ESG Bonds	1 176	Art. 8	-	0,0%
ABN AMRO Funds Schroder Euro Corporate ESG Bonds	1 046	Art. 8	62	5,9%
ABN AMRO Candriam ESG Treasury	1 024	Art. 8	61	6,0%
ABN AMRO Funds Portfolio Flexible Bonds	874	Art. 8	165	18,9%
ABN AMRO Funds Profile 4 - Moderately Aggressive	840	Art. 8	51	6,1%
ABN AMRO Funds M&G Emerging Markets ESG Equities	740	Art. 8	35	4,7%
ABN AMRO Funds Profile 3 - Moderately Defensive	525	Art. 8	33	6,3%
ABN AMRO Funds RBC BlueBay Euro Government Bonds	510	Art. 8	-	0,0%

NB : L'industrie des énergies fossiles comprend les activités de production, d'extraction, d'exploration et de distribution. Les combustibles fossiles comprennent le charbon thermique, ainsi que tous les types de pétrole et de gaz (liquides et solides). Moyennes trimestrielles sur l'année en revue.

Source : AAIS et ISS

Ces fonds sont investis à hauteur de 828 millions € dans des entreprises du secteur des énergies fossiles. Les investissements sont en ligne avec les différents objectifs de durabilité de chacun des fonds classés Art. 8. Certains investissements peuvent être des obligations vertes. L'exposition est mesurée au niveau global de l'entreprise (et non par activité) incluant des acteurs très en aval de la chaine de valeur, ce qui peut surestimer l'exposition réellement « cœur de métier » aux fossiles.

3. INVESTISSEMENT DANS LES OBLIGATIONS VERTES

Nous rendons compte ici de nos investissements dans les obligations vertes qui participent à l'effort commun de transition énergétique.

Le Ministère français de la Transition Ecologique définit l'obligation verte comme *« (...) un emprunt émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau, exploitation durable des terres, transport propre et adaptation aux changements climatiques...), plus particulièrement les investissements en infrastructures. Elle se distingue d'une obligation classique par un reporting détaillé sur les investissements qu'elles financent et le caractère vert des projets financés. »*

Tableau 4 – Exposition globale aux obligations vertes

Catégorie de titres	Date	Encours millions €	Part des Encours globaux
Obligations vertes	2025	1 575	7,3%
	2024	1 051	5,5%

NB : ne comprend pas les obligations sociales ou autres types d'obligations à impact.

Source : AAIS

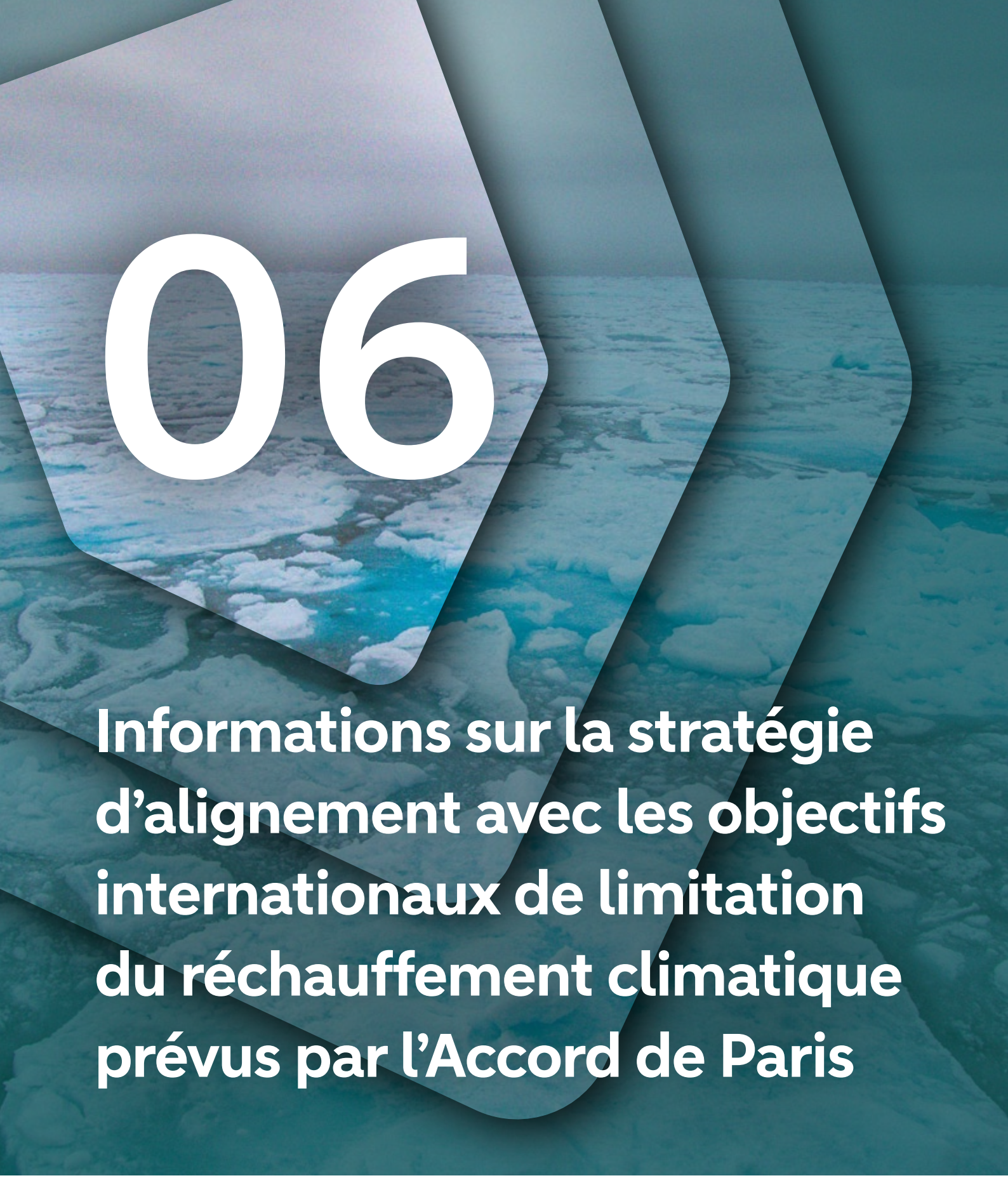
Tableau 5 – Exposition aux obligations vertes des fonds dont les encours > 500 millions €

Nom du fonds	Encours en millions €	SFDR/ Classe d'actif	Obligations vertes détenues, en millions €	Obligations vertes détenues en % encours du fonds
ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities	1 808	Art. 8 / Actions	-	0,0%
ABN AMRO FGR Amundi North America Equity Index Screened	1 764	Art. 8 / Actions	-	0,0%
ABN AMRO Funds Robeco Euro ESG Government-related Bonds	1 502	Art. 8 / Obligations	284	18,9%
ABN AMRO Funds RBC BlueBay Euro Government Bonds	1 259	Art. 8 / Obligations	47	3,8%
ABN AMRO Funds Portfolio Flexible ESG Bonds	1 199	Art. 8 / Obligations	103	8,6%
ABN AMRO Funds Blackrock Euro Government ESG Bonds	1 176	Art. 8 / Obligations	54	4,6%
ABN AMRO Funds Schroder Euro Corporate ESG Bonds	1 046	Art. 8 / Obligations	34	32,7%
ABN AMRO Candriam ESG Treasury	1 024	Art. 8 / Monétaire	31	3,1%
ABN AMRO Funds Portfolio Flexible Bonds	874	Art. 8 / Obligations	40	4,6%
ABN AMRO Funds Profile 4 - Moderately Aggressive	840	Art. 8 / Diversifié	29	3,5%
ABN AMRO Funds M&G Emerging Markets ESG Equities	740	Art. 8 / Actions	-	0,0%
ABN AMRO Funds Profile 3 - Moderately Defensive	525	Art. 8 /Diversifié	32	6,2%
Total	**13 755**		**657**	

NB : ne comprend pas les obligations sociales

Source : AAIS

Les fonds actions n'ont pas pour vocation de détenir des obligations en général et par conséquent ne peuvent détenir d'obligations vertes. L'ensemble de nos portefeuilles d'investissement détient 1 575 millions d'euros d'obligations vertes au 31.12.2025 dont 657 millions d'euros sont portés par les portefeuilles dont les encours sont supérieurs à 500 millions d'euros.



06

Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

1. Notre approche « Net Zero »
2. Statut des fonds

1. NOTRE APPROCHE « NET ZERO »



AAIS intègre les enjeux climatiques au cœur de sa stratégie d'investissement, avec pour objectif d'aligner progressivement ses portefeuilles éligibles sur une trajectoire compatible avec la neutralité carbone à horizon 2050. Cette approche s'inscrit dans le cadre des engagements internationaux visant à limiter le réchauffement climatique et repose sur une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre financées.

La stratégie climat d'AAIS s'articule autour d'une trajectoire claire combinant des objectifs intermédiaires et de long terme. L'objectif principal est de réduire de 50 % l'intensité carbone des actifs éligibles d'ici 2030, avec une ambition de neutralité carbone à horizon 2050. Cette démarche repose à la fois sur la réduction des émissions des portefeuilles et sur l'augmentation progressive de la part d'actifs alignés avec une trajectoire bas-carbone.

Compte tenu de son modèle d'affaires combinant gestion directe et délégation à des gérants externes, AAIS applique une approche différenciée. Pour les portefeuilles en gestion directe, des cadres méthodologiques reconnus sont utilisés afin de définir des objectifs climatiques à un niveau pertinent (stratégie ou fonds). Pour les activités déléguées, AAIS s'appuie sur un dispositif structuré de sélection, de suivi et d'engagement des gérants externes, visant à garantir l'intégration progressive d'objectifs climat alignés sur les standards de marché. Des exigences contractuelles et un dialogue continu permettent d'assurer la crédibilité et le suivi des engagements.

Le pilotage de la performance climat repose sur des indicateurs normalisés permettant de suivre la trajectoire de décarbonation indépendamment des variations d'encours. L'intensité carbone des portefeuilles (notamment via le WACI) constitue un des indicateurs centraux pour mesurer l'exposition aux entreprises émettrices. De plus, des indicateurs d'alignement sont utilisés pour évaluer la crédibilité des trajectoires climatiques des entreprises en portefeuille, notamment au regard de l'existence d'objectifs de réduction d'émissions robustes.

L'approche est mise en œuvre de manière progressive, avec un périmètre d'actifs éligibles défini en fonction de la disponibilité des données, de la transparence et de la capacité à piloter des objectifs climatiques. AAIS vise à élargir ce périmètre dans le temps, en travaillant sur l'amélioration des données, des méthodologies et des pratiques des différents acteurs.

Enfin, l'engagement actionnarial constitue un levier essentiel de la stratégie climat. AAIS mène des actions d'engagement direct et collaboratif auprès des entreprises afin de les inciter à renforcer leurs ambitions climatiques, améliorer leur transparence et aligner leurs pratiques avec les objectifs de long terme. Cette démarche est complétée par une politique de vote active visant à soutenir les résolutions favorables à la transition énergétique.

Pour des informations complémentaires sur la méthodologie, les indicateurs et les résultats détaillés, il convient de se référer au rapport climat dédié de la société de gestion.

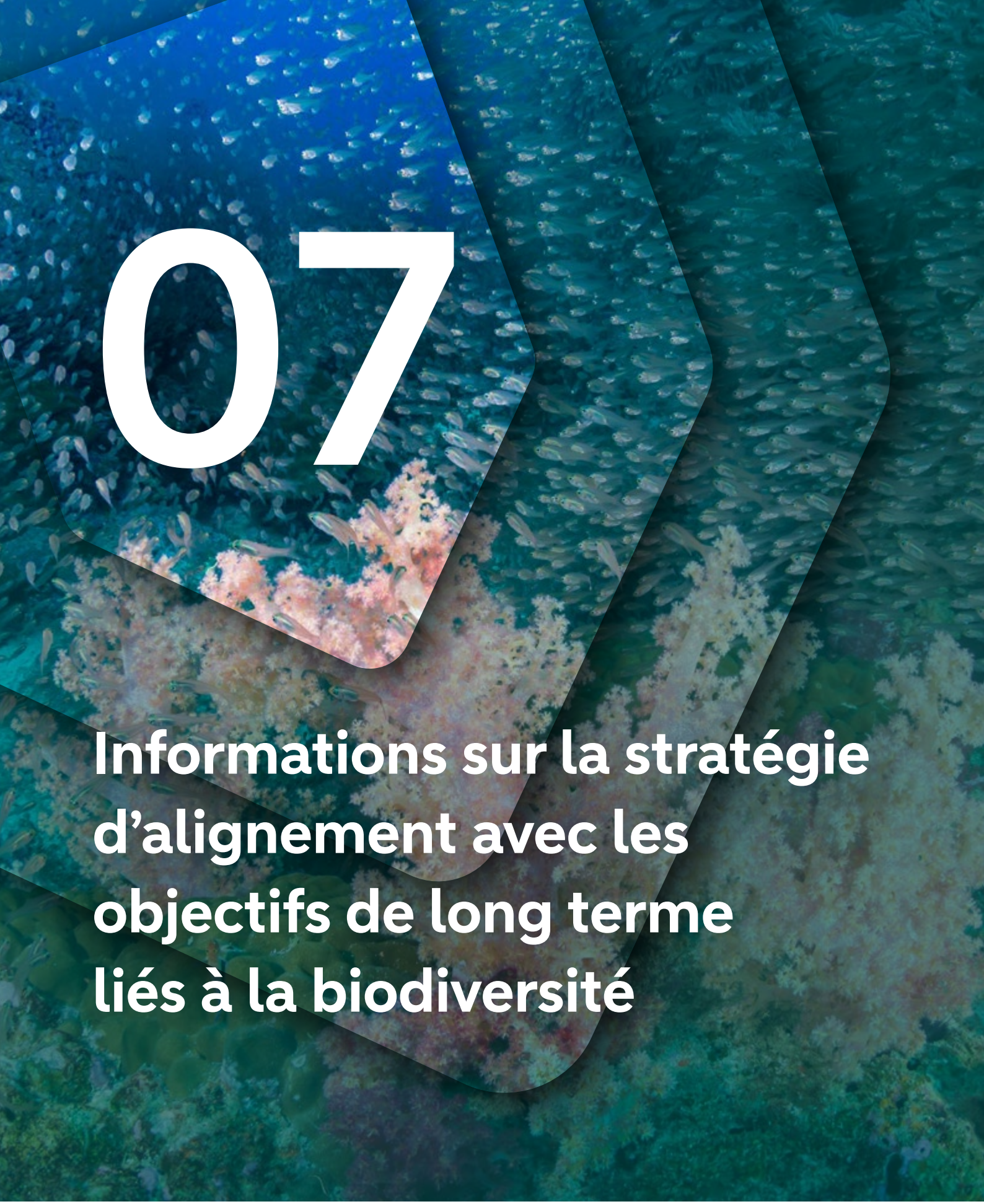
2. STATUT DES FONDS

Comme requis, voici la liste des fonds dont les encours sont supérieurs à 500 millions d'euros et leur statut, au 31/12/2025, par rapport à nos engagement « net zéro » de NZAM.

Tableau 8 - Statut NZAM des fonds dont les encours >500 millions €

Fonds	Encours en millions €	Catégorie SFDR	NZAM Eligibilité	NZAM Engagé
ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities	1 808	Art. 8	Dans le périmètre	Engagé
ABN AMRO FGR Amundi North America Equity Index Screened	1 764	Art. 8	Hors périmètre	Non applicable
ABN AMRO Funds Robeco Euro ESG Government-related Bonds	1 502	Art. 8	Hors périmètre	Non applicable
ABN AMRO Funds RBC BlueBay Euro Government Bonds	1 259	Art. 8	Hors périmètre	Non applicable
ABN AMRO Funds Portfolio Flexible ESG Bonds	1 199	Art. 8	Hors périmètre	Non applicable
ABN AMRO Funds Blackrock Euro Government ESG Bonds	1 176	Art. 8	Hors périmètre	Non applicable
ABN AMRO Funds Schroder Euro Corporate ESG Bonds	1 046	Art. 8	Dans le périmètre	Engagé
ABN AMRO CANDRIAM ESG TREASURY	1 024	Art. 8	Hors périmètre	Non applicable
ABN AMRO Funds Portfolio Flexible Bonds	874	Art. 8	Hors périmètre	Non applicable
ABN AMRO Funds Profile 4 - Moderately Aggressive	840	Art. 8	Hors périmètre	Non applicable
ABN AMRO Funds M&G Emerging Markets ESG Equities	740	Art. 8	Dans le périmètre	Non engagé
ABN AMRO Funds Profile 3 - Moderately Defensive	525	Art. 8	Hors périmètre	Non applicable
Total	**13 755**			

Source : AAIS



07

Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

1. Principes généraux
2. Développement

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Ce que demande le législateur

A l'instar de la stratégie climat, le législateur souhaite que les entités mettent en place une stratégie sur la biodiversité dans le respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique (CDB) adoptée en 1992. Il est demandé de préciser l'alignement avec des objectifs de long terme 2050 (viser un premier horizon en 2030 puis tous les cinq ans).

Un enjeu fondamental

Chez AAIS, nous reconnaissons que la préservation de la biodiversité est un enjeu fondamental, aussi crucial que la lutte contre le changement climatique. La dégradation des écosystèmes naturels pose des risques significatifs pour la stabilité économique et la santé humaine, menaçant des services essentiels tels que la pollinisation, la régulation du climat et la purification de l'air et de l'eau. Notre politique en matière de biodiversité témoigne de notre engagement à promouvoir des pratiques d'investissement responsables qui respectent et préservent la richesse naturelle de notre planète. Ainsi, AAIS a intégré les principes fondamentaux de la biodiversité dans sa politique d'investissement responsable, en écartant toute participation à des activités controversées du point de vue de la biodiversité. Voici les domaines clés de nos exclusions :

- **Huile de Palme :** La production d'huile de palme soulève des préoccupations majeures concernant ses impacts environnementaux et sociaux. Bien qu'étant l'une des huiles végétales les moins coûteuses à produire, nécessitant moins de terres et de ressources pour un rendement similaire, elle a entraîné le remplacement de nombreuses forêts, notamment les forêts tropicales, riches en biodiversité et essentielles pour la capture de carbone. Cette production est associée à la déforestation, à la destruction des habitats d'espèces menacées comme les orangs-outans et les tigres, et au déplacement de communautés indigènes. L'expansion des plantations d'huile de palme a conduit à une perte de biodiversité et une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, exacerbant



le changement climatique. En outre, elle est liée à des violations des droits des travailleurs, notamment des conditions de travail médiocres et du travail des enfants. Face à ces enjeux, AAIS exclut de l'ensemble de ses fonds les entreprises qui ne sont pas membres de la RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) et qui tirent plus de 5% de leurs revenus de la production et/ou de la distribution d'huile de palme.



- **Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) :** Les OGM suscitent de vives inquiétudes en raison de leur impact sur la biodiversité. L'une des préoccupations majeures est la destruction et l'artificialisation des milieux naturels. En modifiant génétiquement certaines espèces, les OGM peuvent conduire à un déséquilibre écologique, perturbant les interactions naturelles et menaçant la survie des espèces indigènes. Par ailleurs, les OGM contribuent à la pollution des océans, des eaux douces, du sol et de l'air. Les produits chimiques utilisés pour soutenir la croissance des OGM peuvent contaminer les ressources aquatiques, détériorer la qualité du sol, et libérer des toxines dans l'atmosphère, exacerbant ainsi les problèmes environnementaux existants. Pour ces raisons, AAIS met en œuvre des exclusions rigoureuses au sein de ses fonds, conformes aux niveaux 3 et 4 de son échelle interne. Ainsi, toute entreprise générant plus de 5% de ses revenus grâce à la culture de plantes génétiquement modifiées est exclue. De même, cette politique s'applique aux sociétés impliquées dans le développement de semences et/ou de plantes génétiquement modifiées.
- **Exclusions des Énergies Fossiles :** AAIS applique des exclusions concernant le charbon thermique, les fossiles non conventionnels et les fossiles conventionnels, pour minimiser l'impact environnemental de ses investissements.

Principale incidence négative

De plus, AAIS applique la principale d'incidence négative n°7 de la Table 1 de l'annexe de la réglementation RTS, qui concerne les activités susceptibles d'affecter négativement la biodiversité dans les zones dites sensibles. AAIS intègre cet indicateur dans sa politique « Do Not Significant Harm » (DNSH) pour évaluer si un investissement peut être qualifié d'investissement durable notamment pour évaluer les expositions de ses fonds Article 9. En outre, AAIS calcule cet indicateur au niveau de la société de gestion, en l'incluant dans son rapport des principales incidences négatives de la société de gestion publié sur son site internet.

Vous trouverez ci-dessous cet indicateur pour les fonds dont les encours sont > 500 millions € :

Tableau 6 - Fonds dont encours > 500 millions € - Indicateur d'incidence négative Biodiversité

Nom du fonds	Encours en millions €	Classification SFDR	Part des encours du fonds	Taux de couverture sur part applicable
			Activités affectant négativement la biodiversité et les zones sensibles	
ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities	1 808	Art. 8	0,00%	100,0%
ABN AMRO FGR Amundi North America Equity Index Screened *	1 764	Art. 8	0,04%	98,3%
ABN AMRO Funds Robeco Euro ESG Government-related Bonds	1 502	Art. 8	0,00%	73,9%
ABN AMRO Funds RBC BlueBay Euro Government Bonds	1 259	Art. 8	0,00%	0,0%
ABN AMRO Funds Portfolio Flexible ESG Bonds	1 199	Art. 8	0,00%	73,6%
ABN AMRO Funds Blackrock Euro Government ESG Bonds	1 176	Art. 8	0,00%	18,1%
ABN AMRO Funds Schroder Euro Corporate ESG Bonds	1 046	Art. 8	0,03%	93,2%
ABN AMRO CANDRIAM ESG TREASURY	1 024	Art. 8	0,00%	97,5%
ABN AMRO Funds Portfolio Flexible Bonds	874	Art. 8	0,00%	66,4%
ABN AMRO Funds Profile 4 - Moderately Aggressive	840	Art. 8	0,00%	91,4%
ABN AMRO Funds M&G Emerging Markets ESG Equities	740	Art. 8	0,00%	97,1%
ABN AMRO Funds Profile 3 - Moderately Defensive	525	Art. 8	0,00%	87,4%
Total	**13 755**			

NB : il s'agit d'évaluer la part des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites et ou des opérations situées dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur la biodiversité. Moyennes trimestrielles sur l'année sous revue.

Source : AAIS et ISS.

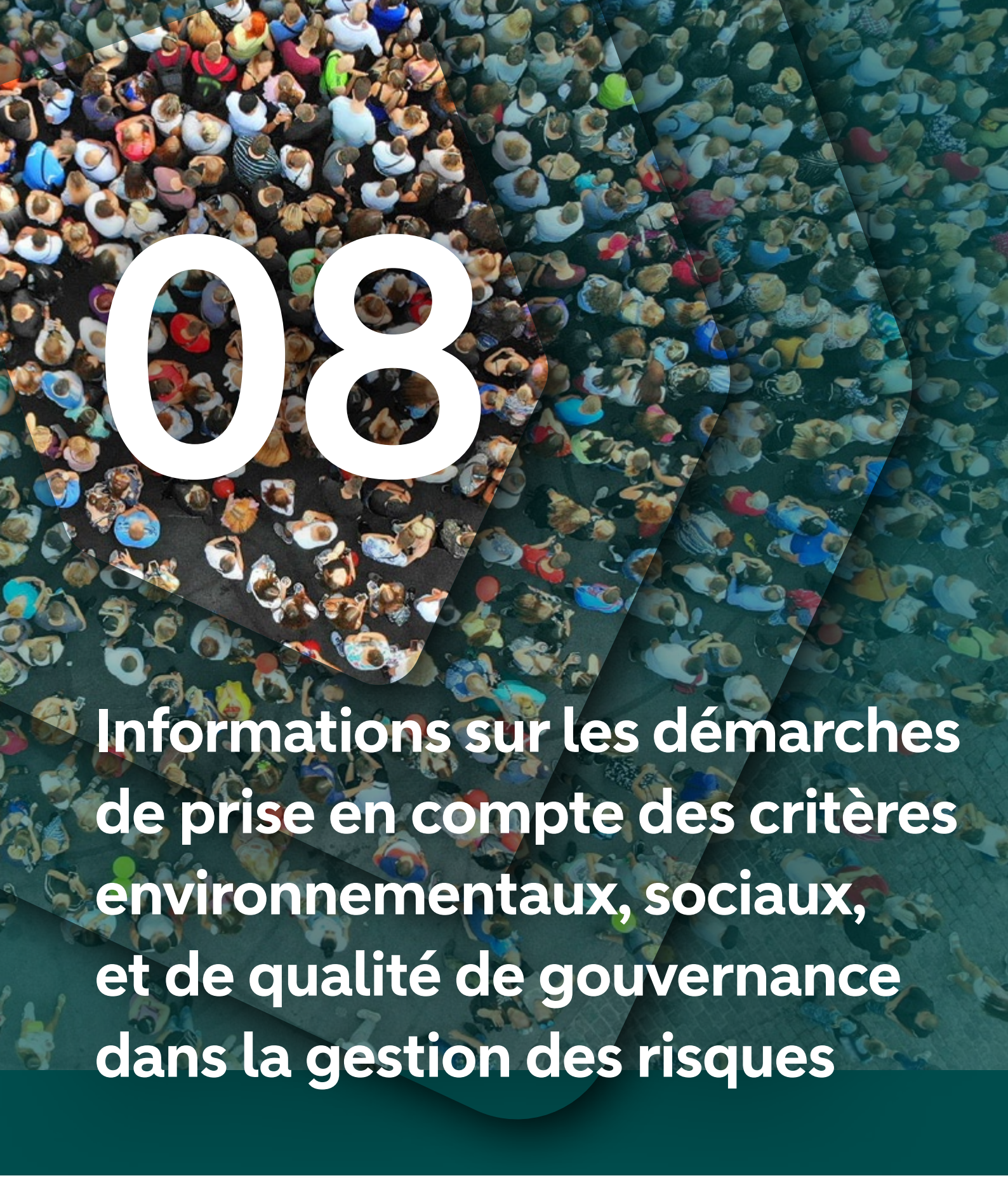
En moyenne sur l'année 2025, deux portefeuilles de cette liste sont investis dans des activités ayant un impact négatif sur la biodiversité ; la part de ces activités est comprise entre 0,03% et 0,04% des portefeuilles. Nous précisons ici que seuls les investissements dans les « entreprises » sont considérés pour calculer cet indicateur (les émetteurs « souverains » ne sont pas concernés).

Par ailleurs, à ce stade, nous estimons que cet indicateur ne permet pas de mesurer une empreinte sur la Biodiversité et de définir les actions permettant d'atténuer les effets négatifs.

2. DÉVELOPPEMENT

À ce jour, les données disponibles fournies par les entreprises restent limitées, et les indicateurs communs qui pourraient servir de langage universel au sein du secteur font encore défaut. En conséquence, ABN AMRO Investment Solutions n'a pas encore arrêté définitivement son choix sur une solution d'évaluation en matière de biodiversité. Nous nous engageons à poursuivre l'exploration des données disponibles et à unir nos efforts à ceux de notre société mère pour parvenir à une estimation plus précise de notre « empreinte biodiversité ».





08

Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

1. Quels sont les risques de durabilité ?
2. Cadre de gestion du risque de durabilité
3. Mesures des risques ESG
4. Contrôle des risques ESG

1. QUELS SONT LES RISQUES DE DURABILITÉ ?

En termes réglementaires (tels que définis dans la Réglementation en matière de finance durable et référencés par les règlements UCITS, AIFM, MIFID2, CRR, IDD ou Solvency II), le risque de durabilité est défini comme un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur des investissements créés et gérés par ABN AMRO Investment Solutions. En tant que société de gestion, nous prenons en compte ces facteurs de risque et nous efforçons de les intégrer pleinement dans notre cadre de gestion des risques d'investissement.

En particulier, ABN AMRO Investment Solutions considère deux principaux types de facteurs de risque liés au développement durable susceptibles d'affecter la valeur des investissements qu'elle gère :

- **Le risque de transition,** défini comme l'incidence financière sur les émetteurs d'investissements inclus dans les fonds gérés par ABN AMRO Investment Solutions, et sur leur alignement avec l'économie durable dite « zéro Carbone » ;
- **Le risque physique,** défini comme l'incidence financière sur les émetteurs d'investissements inclus dans les fonds gérés par ABN AMRO Investment Solutions, et sur la modification de leur profil de risque physique résultant des changements climatiques et autres changements environnementaux (inondations, submersion marine, incendies de forêts, déformation des sols, etc.).



En outre, ABN AMRO Investment Solutions a développé une offre de fonds ESG/durables (fonds relevant des Art. 8 et 9 de SFDR, dont certains sont labellisés Label ISR ou Label LuxFLAG ESG) lesquels répondent à des cahiers des charges précis en matière d'ESG. À ce titre, ABN AMRO Investment Solutions étend sa définition des risques ESG à l'impact des investissements qu'elle crée et gère.

En effet, ABN AMRO Investment Solutions considère être exposée à des risques de durabilité liés aux éventuelles incidences négatives sur l'environnement et la société en général (conformément au concept de double matérialité) des investissements qu'elle gère. C'est pourquoi nous mettons en place différentes politiques pour minimiser ces risques, ainsi que des processus visant à les signaler et les surveiller. Concrètement, cela implique de mesurer l'impact des investissements sur les :

- **Questions environnementales,** telles que le changement climatique, la perte de biodiversité, l'épuisement des ressources et la pollution, etc. ;
- **Questions sociales,** telles que les conditions de travail standard, le travail forcé et le travail des enfants, la traite des êtres humains, les droits des peuples indigènes, la vie privée, le bien-être des animaux, la santé publique, etc. ;
- **Questions de gouvernance,** telles que la gouvernance d'entreprise (rémunération, diversité), le comportement des entreprises (corruption, pots-de-vin), le code de conduite éthique, etc.

Dans l'ensemble, ABN AMRO Investment Solutions considère la gestion des risques liés au développement durable comme un élément clé de la gestion des risques de l'entreprise, afin d'atténuer toute incidence indésirable sur son modèle économique, sa réputation et la qualité du service qu'elle fournit à ses clients/investisseurs.

2. CADRE DE GESTION DU RISQUE DE DURABILITÉ

Une gestion adéquate des risques liés à la durabilité est un facteur de réussite essentiel pour permettre à ABN AMRO Investment Solutions de réaliser son ambition de devenir une société de gestion d'actifs européenne de premier plan en matière de durabilité dans les années à venir.

Politique d'ABN AMRO Investment Solutions en matière de risques de durabilité

ABN AMRO Investment Solutions est une filiale du groupe ABN AMRO Bank N.V., qui a défini un cadre pour sa politique de risque en matière de durabilité, comme indiqué ci-dessous. D'une manière générale, AAIS cherche à tirer parti du cadre et des capacités du groupe ABN AMRO Bank N.V. en matière de finance durable pour alimenter ses propres processus décisionnels, et adapte les politiques du groupe ABN AMRO Bank N.V. à son propre modèle économique, le tout dans le meilleur intérêt de ses clients. AAIS est consciente du fait que les risques de durabilité affectent au premier chef les fonds qu'elle gère pour le compte de ses investisseurs.

ABN AMRO Investment Solutions a formalisé et publié une politique d'investissement responsable, une déclaration sur les principales incidences négatives, pour décrire la manière dont elle intègre les considérations ESG dans les processus d'investissement des fonds qu'elle gère.

ABN AMRO Investments Solutions a défini des règles claires pour investir, et s'abstenir d'investir, dans des entreprises, des pays ou des activités présentant des éléments particulièrement sensibles du point de vue de la durabilité, comme le secteur de la défense.

L'ensemble de ces mesures et leur application dans le cadre des décisions d'investissement contribue à réduire les risques liés à la durabilité affectant les portefeuilles gérés par AAIS.

Les documents susmentionnés sont disponibles sur le site internet d'ABN AMRO Investment Solutions sous le bandeau « Informations relatives à la durabilité ».

Processus de gestion des risques de durabilité d'ABN AMRO Investment Solutions

De façon générale, les risques liés à la durabilité sont intégrés au cadre global de gestion des risques mis en œuvre par ABN AMRO Investment Solutions, à l'égal des autres facteurs de risques, y compris dès l'exercice de cartographie des risques, tant au niveau de l'entité, qu'au niveau de chacun des portefeuilles. S'agissant d'un risque affectant principalement les portefeuilles gérés par la société de gestion, ces risques sont en particulier pris en compte dans le cadre de la gestion des risques d'investissement.

Tableau 7 : processus de gestion des risques de durabilité

1. Identification	Quels facteurs de risque de durabilité peuvent avoir une incidence significative sur les valorisations des portefeuilles ? Quelles incidences significatives peuvent avoir les portefeuilles gérés par ABN AMRO Investment Solutions ?
2. Évaluation	Quelle est la meilleure source de données pour évaluer/qualifier le risque ? Comment les incidences financières peuvent-elles découler des données d'impact/de risque existantes ?
3. Réponse & atténuation	Le risque est-il conforme à la politique de gestion des risques de durabilité d'ABN AMRO Investment Solutions et à son appétit pour le risque ? Le risque est-il conforme à la politique/philosophie de durabilité du produit d'investissement ? Comment peut-on réduire le risque/l'incidence ?
4. Suivi & reporting des principaux risques liés à la durabilité	Quel est le risque global au niveau du portefeuille résultant d'expositions multiples ? Quelle est la performance ESG globale du portefeuille ?



En termes de gouvernance :

- La responsabilité globale de la gestion des risques liés à la durabilité incombe au directoire d'ABN AMRO Investment Solutions qui s'est doté d'une responsable RSE pour avis et conseil en matière de politique générale sur la durabilité ;
- Les indicateurs de risque ESG pour les fonds gérés par ABN AMRO Investment Solutions suivis dans le cadre du dispositif de contrôle des risques d'investissement font l'objet d'un rapport dans le cadre du rapport sur la gestion des risques de l'entreprise présenté au Directoire et au Comité Exécutif tous les mois.

D'une manière générale, l'équipe ESG est mandatée pour aider le Directoire à traiter les questions de durabilité avec les fonds gérés par AAIS, sur leur performance ESG en particulier. En ce qui concerne spécifiquement le cadre de risque de durabilité et le niveau global de gestion des risques de durabilité pour les portefeuilles gérés par AAIS, ces sujets sont traités conjointement avec l'équipe de gestion des risques d'investissement.

ABN AMRO Investment Solutions délègue la gestion d'une partie de ses fonds à d'autres sociétés de gestion (« délégataires »). Dans de tels cas, ABN AMRO Investment Solutions :

- Effectue un exercice de *due diligence* sur l'intégration des facteurs ESG par délégataires dans leur processus d'investissement, au moment de l'initiation de la délégation, et sur une base périodique par la suite, en fonction des enjeux ;
- Établit des accords avec lesdites sociétés qui formalisent leurs obligations d'appliquer les politiques ESG d'ABN AMRO Investment Solutions, ainsi que les termes du prospectus ;
- Contrôle l'application par les délégataires de ces obligations.

ABN AMRO Investment Solutions scanne et analyse régulièrement ses portefeuilles pour déterminer leur exposition potentielle aux risques ESG et les titres qui ne répondent pas aux critères définis par les politiques. Tout écart repéré lors de ces scans fait l'objet d'une enquête avec le gérant de portefeuille, en interne ou avec le gestionnaire d'investissement externe, pour être résolu.

Afin de respecter les bonnes pratiques de gouvernance, les départements de gestion des risques et de conformité d'ABN AMRO Investment Solutions assurent la supervision des activités ESG en tant que parties indépendantes de deuxième ligne de défense, l'équipe ESG étant positionnée comme première ligne de défense, et rendent compte de cette supervision au directoire et au conseil de surveillance.

3. MESURE DES RISQUES ESG

Évaluation du risque de transition - principaux indicateurs

Dans le contexte du changement climatique, les risques de transition sont le reflet du coût et des risques inhérents à l'ampleur des changements de stratégies, de pratiques ou d'investissements requis alors que la Société et les entreprises s'efforcent de réduire leur dépendance au carbone, leur incidence sur le climat, et de se conformer aux normes environnementales, sociales et de gouvernance que nous nous attendons à voir émerger au fil de la transition durable de l'économie. Nous mettons ici l'accent sur les risques de transition – au sens général et donc embarquant les dimensions E, S et G vers une économie plus durable affectant nos portefeuilles[3].

ABN AMRO Investment Solutions a choisi de s'appuyer principalement sur Sustainalytics et ISS pour évaluer, suivre et surveiller l'exposition de ses portefeuilles au risque de transition, sur la base :

- Des scores de risque ESG globaux ;
- Des scores de controverse ;
- De l'intensité carbone et autres métriques Carbone en complément ;
- D'autres indicateurs spécifiques de contribution positive ou négative s'appuyant sur les objectifs de développement durable de l'ONU et les incidences négatives.

Un dispositif de contrôle est en place, porté par l'équipe ESG, l'équipe de contrôle opérationnel et par l'équipe de gestion des risques d'investissement.

Des travaux sont en cours pour compléter cette approche par des métriques permettant la financiarisation des risques de transition affectant les fonds gérés par AAIS (impact financier, approche par les VaR climat).

i. Performance ESG (Sustainalytics)

L'indicateur ESG est utilisé par AAIS et les gestionnaires d'actifs délégués pour évaluer les risques ESG associés aux entreprises et portefeuilles d'investissement. Il évalue souvent ces risques à partir d'une analyse approfondie de facteurs tels que les émissions de carbone, les pratiques en matière de droits de l'homme, les normes de travail, diversité des conseils d'administration et structures de gouvernance d'entreprise. L'indicateur fournit une évaluation quantitative qui aide AAIS et les gestionnaires d'actifs délégués à comprendre les risques et opportunités potentiels de durabilité au sein des opérations d'une entreprise (ou d'un émetteur souverain).

AAIS utilise le rating de risque ESG de Sustainalytics pour effectuer une analyse de portefeuille position par position, complétée par des analyses approfondies qui s'appuient sur d'autres sources d'information[4] si nécessaire.

3. Les risques politiques, juridiques et de réputation (« greenwashing ») ne sont pas directement couverts ici.
4. Nos gestionnaires d'investissement externe peuvent utiliser d'autres fournisseurs. Lors du suivi du portefeuille, si les résultats sont divergents, une discussion peut être initiée entre AAIS, le gérant, l'entreprise et les fournisseurs afin de parvenir soit à une approbation définitive (consensus), une mesure d'engagement ou un désinvestissement.

Les investissements dans des « titres d'État » sont mesurés par le rating du risque pays associé (estimation de la prospérité et du développement économique à long terme d'un pays en évaluant sa richesse nationale et sa capacité à utiliser et à gérer cette richesse de manière efficace et durable) à ces deux composantes.

En termes d'échelle, les ratings s'échelonnent de 0 à 100 et distinguent cinq niveaux de risque : négligeable (<10), faible (entre 10 et 20), moyen (entre 20 et 30), élevé (entre 30 et 40) et sévère (>40). Il est à noter que plus le rating de risque ESG est bas, plus le niveau de risque ESG est faible et plus l'émetteur sera en mesure de gérer les questions de durabilité à l'avenir (et donc, plus l'incidence attendue des risques de durabilité sur la valorisation de l'entreprise sera faible).

ii. Scores de controverse (Sustainalytics)

Les indicateurs de niveau de controverse sont utilisés par AAIS pour évaluer le degré de controverse ou de préoccupation éthique entourant une entreprise. Ces indicateurs analysent divers facteurs tels que les pratiques environnementales, les impacts sociaux, les questions de gouvernance et les normes éthiques au sein des opérations d'une entreprise. En évaluant les controverses liées aux pratiques du travail, aux violations des droits humains, à la dégradation de l'environnement ou à la gouvernance non éthique, ces indicateurs aident AAIS à évaluer les risques et les implications éthiques de ses investissements.

AAIS s'appuie sur un fournisseur externe de données pour les alertes de controverse. Le fournisseur externe de données s'appuie sur des données publiques, une couverture médiatique, des rapports d'ONG et d'autres sources pour attribuer une note ou un pointage reflétant le niveau de controverse associé à une entreprise. Les indicateurs de niveau controversé contribuent à promouvoir des pratiques d'investissement responsable en mettant en lumière les comportements des entreprises et des pratiques pouvant présenter des risques ou des préoccupations éthiques. Ils jouent un rôle essentiel dans l'évaluation de la durabilité et de la responsabilité sociale des entreprises, encourageant les entreprises à améliorer leurs pratiques et à atténuer les controverses.

Notre échelle d'évaluation de l'intensité de la controverse sur une entreprise va de 0 (aucune) à 5 (sévère) donc plus le niveau est élevé plus la controverse peut avoir un impact négatif sur l'entreprise.

Nous ne disposons pas d'évaluation quantitative du score de controverse pour un pays. Cependant, nous disposons de la recherche de notre fournisseur de données sur les événements pays afin de rester informés sur les actions en cours de nature à affecter la prospérité et le développement économique d'un pays et sa capacité à gérer sa richesse de manière efficace et durable. Il s'agit d'actes tels que des guerres, des troubles civils ou des phénomènes météorologiques extrêmes.

De manière générale, AAIS considère cet indicateur dans la perspective d'éviter l'apparition de controverses graves dans les portefeuilles qu'elle gère afin d'éviter toute incidence financière négative résultant de la concrétisation des risques ESG, et définit, applique et contrôle les exclusions en place pour protéger les portefeuilles de tels risques.

iii. Indicateurs climat

Le risque climatique est une pierre angulaire de nombreux accords internationaux et cadres de transition. Depuis l'Accord de Paris de 2015, de nombreux pays à travers le monde ont conclu que la quantité d'émissions de carbone devait être drastiquement réduite dans les décennies à venir.

AAIS s'appuie sur des indicateurs de durabilité liés au climat pour les entreprises, tels que calculés et interprétés par des prestataires de services externes :

- Émissions de carbone selon le champ d'application,
- Objectifs de réduction des émissions de carbone moyenne, pondérée de l'Intensité carbone (WACI).

Émissions de carbone selon le champ d'application

Pour une méthode plus efficace et standardisée d'identification et de classification des émissions de carbone des entreprises, trois catégories d'émissions, connues sous le nom d'émissions de champ 1, 2 et 3, ont été définies dans le cadre du Protocole sur les gaz à effet de serre. La définition des trois champs d'application est présentée dans le tableau ci-dessous. Cependant, en raison du manque de données rapportées sur les émissions du scope trois, elle ne s'appuie que sur les émissions des champs 1 et 2.

Scope 1	Comprend toutes les émissions directes de gaz à effet de serre (GES), donc toutes les émissions provenant de sources appartenant ou contrôlées par l'entité.
Scope 2	Cela implique des émissions indirectes de GES issues de la consommation d'énergie achetée – toutes conséquences de l'activité d'une entité mais se déroulant à des sources détenues ou contrôlées par une autre entité.
Scope 3	D'autres émissions indirectes, telles que l'extraction et la production de matériaux et carburants achetés, les activités liées au transport dans des véhicules non détenus ou contrôlés par l'entité, les activités liées à l'électricité, les activités externalisées, etc.

Objectifs de réduction des émissions de carbone

AAIS utilise cette métrique pour évaluer et comparer les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) fixés par différentes entreprises. L'initiative Science Based Targets (SBTi) est un organisme international qui permet aux entreprises de fixer des objectifs ambitieux de réduction des émissions fondés sur la science du climat. En plus de l'évaluation officielle réalisée par le SBTi, un nombre croissant de fournisseurs externes de données fournissent une évaluation des objectifs de réduction des émissions de carbone des émetteurs, basée sur des grilles d'évaluation propriétaires. Elle peut s'appuyer sur des fournisseurs de données externes lorsqu'une entreprise n'a pas de cible approuvée ou engagée de réduction des GES approuvé ou éligible SBTi.

Moyenne pondérée de l'Intensité carbone (WACI)

AAIS utilise cette métrique pour évaluer et surveiller l'exposition d'un portefeuille aux entreprises à forte intensité carbone. Les émissions de GES de l'Extension 1 et de l'Étendue 2 sont attribuées en fonction des pondérations du portefeuille (c'est-à-dire la valeur actuelle de l'investissement par rapport à la valeur actuelle du portefeuille). Elle s'appuie sur un fournisseur de données externe pour l'analyse WACI.

Principaux tableaux de résultats

Tableau 8 – Scores par type d'actifs

Type d'actif	Encours en million €	ESG risk score	Taux de couverture ESG risk score	Niveau de ESG risk score
Actions	8 082	18,9	94,7%	Bas
Obligations d'entreprise	5 872			
Obligations souveraines	4 354	15,9	70,8%	Bas
Fonds externes	303	Non applicable	-	-
Autres type d'actifs	489	Non applicable	-	-
Total	**19 099**			

Moyennes trimestrielles sur l'année sous revue.

Source : AAIS et Sustainalytics.

Tableau 9 – Entreprises : Scores ESG et intensité Carbone (scope 1 et 2) par secteur

Secteur d'activité	Encours en million €	ESG risk score	Taux de couverture ESG risk score	Niveau de ESG risk score	Intensité Carbone	Taux de couverture Intensité Carbon
Consommation discrétionnaire	1 466	16,29	98%	Bas	716,3	95%
Biens de consommation de base	753	20,81	100%	Moyen	616,5	98%
ENERGIE	214	30,61	99%	Élevé	2 974,8	93%
Finance	4 607	15,01	99%	Bas	316,2	95%
Santé	1 184	16,75	100%	Bas	69,1	100%
Industrie	1 493	18,73	98%	Bas	1 230,3	96%
Technologies de l'information	3 537	15,59	100%	Bas	61,3	100%
Matériaux	680	20,99	98%	Moyen	1 404,5	97%
Immobilier	482	18,64	99%	Négligeable	62,8	96%
Services de communication	581	21,09	96%	Bas	96,5	96%
Services aux collectivités	705	0,48	98%	Moyen	530,3	96%
Autres Secteurs	5 859	16,29	3%	Négligeable	11,4	3%

Source : ABN AMRO Investment Solutions, et Sustainalytics et ISS ; Positions à fin décembre ; L'intensité Carbone est exprimée en tCO_2e / millions EUR.

Tableau 10 – Scores ESG des fonds dont encours > 500 millions €

Nom du fonds	Encours en €	Catégorie SFDR	Type	ESG Risk score	Niveau de ESG risk score
ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities	1 808	Art. 8	Entreprise	17,2	Bas
			Souverain	-	-
ABN AMRO FGR Amundi North America Equity Index Screened	1 764	Art. 8	Entreprise	18,3	Bas
			Souverain	-	-
ABN AMRO Funds Robeco Euro ESG Government-related Bonds	1 502	Art. 8	Entreprise	12,6	Bas
			Souverain	17,4	Bas
ABN AMRO Funds RBC BlueBay Euro Government Bonds	1 259	Art. 8	Entreprise	-	-
			Souverain	14,8	Bas
ABN AMRO Funds Portfolio Flexible ESG Bonds	1 199	Art. 8	Entreprise	21,7	Moyen
			Souverain	23,8	Moyen
ABN AMRO Funds Blackrock Euro Government ESG Bonds	1 176	Art. 8	Entreprise	5,8	Bas
			Souverain	14,1	Bas
ABN AMRO Funds Schroder Euro Corporate ESG Bonds	1 046	Art. 8	Entreprise	17,0	Bas
			Souverain	18,3	Bas
ABN AMRO CANDRIAM ESG TREASURY	1 024	Art. 8	Entreprise	15,8	Bas
			Souverain	13,1	Bas
ABN AMRO Funds Portfolio Flexible Bonds	874	Art. 8	Entreprise	25,8	Moyen
			Souverain	24,7	Moyen
ABN AMRO Funds Profile 4 - Moderately Aggressive	840	Art. 8	Entreprise	18,1	Bas
			Souverain	14,9	Bas
ABN AMRO Funds M&G Emerging Markets ESG Equities	740	Art. 8	Entreprise	19,7	Bas
			Souverain	-	-
ABN AMRO Funds Profile 3 - Moderately Defensive	525	Art. 8	Entreprise	18,1	Bas
			Souverain	14,7	Bas
Total	**13 755**				

Moyennes trimestrielles sur l'année sous revue.

Source : AAIS et Sustainalytics.

Vous trouverez ci-dessous, un tableau synthétique reprenant des indicateurs climat que nous considérons comme les plus pertinents pour les fonds dont les encours étaient > 500 millions € à fin décembre 2025.

Tableau 11 - Fonds dont encours > 500 millions € - indicateurs climat

Nom du Fonds	Encours en €	Catégorie SFDR	Type d'investissement	WACI (tCO_2e/Revenu)	WACI Taux éligibilité - taux couverture
ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities	1 808	Art. 8	Fonds d'entreprises	63,89	98% - 88%
ABN AMRO FGR Amundi North America Equity Index Screened	1 764	Art. 8	Fonds d'entreprises	80,55	99% - 90%
ABN AMRO Funds Robeco Euro ESG Government-related Bonds	1 502	Art. 8	Fonds dettes souveraines	4,4	46% - 87%
ABN AMRO Funds RBC BlueBay Euro Government Bonds	1 259	Art. 8	Fonds dettes souveraines	38,4	23% - 94%
ABN AMRO Funds Portfolio Flexible ESG Bonds	1 199	Art. 8	Fonds diversifiés dettes souveraines et entreprises	295,25	53% - 87%
ABN AMRO Funds Blackrock Euro Government ESG Bonds	1 176	Art. 8	Fonds dettes souveraines	Non calculé	Non calculé
ABN AMRO Funds Schroder Euro Corporate ESG Bonds	1 046	Art. 8	Fonds d'entreprises	52,82	87% - 97%
ABN AMRO CANDRIAM ESG TREASURY	1 024	Art. 8	Fonds d'entreprises	Non calculé	Non calculé
ABN AMRO Funds Portfolio Flexible Bonds	874	Art. 8	Fonds diversifiés dettes souveraines et entreprises	400,06	41% - 77%
ABN AMRO Funds Profile 4 - Moderately Aggressive	840	Art. 8	Fonds diversifiés dettes souveraines et entreprises	71,38	59% - 94%
ABN AMRO Funds M&G Emerging Markets ESG Equities	740	Art. 8	Fonds d'entreprises	69,77	91% - 98%
ABN AMRO Funds Profile 3 - Moderately Defensive	525	Art. 8	Fonds diversifiés dettes souveraines et entreprises	72,23	52% - 94%
Total	**13 755**				

Source : AAIS et ISS, calculs sur position de fin d'année.

Les calculs de WACI sont effectués sur la part éligible (en générale, les titres du marché monétaire et les emprunts souverains ne sont pas couverts). Par ailleurs, cet indicateur doit être apprécié dans le cadre de la stratégie d'investissement de chacun des fonds et ne peut être jugé seul. Néanmoins, cette vue d'ensemble permet d'observer les progrès effectués d'une année sur l'autre.

À ce jour, seuls les fonds actuellement « Eligibles NZAM engagés » ont formalisé une trajectoire climat jusqu'en 2050. Se référer à la section 6 du présent rapport.

iv. Approche multi-dimensionnelle basée sur les Objectifs de Développement Durables

Suite à l'Accord de Paris de 2015, les Nations Unies ont élaboré l'Agenda 2030 pour le développement durable, un « plan d'action pour les peuples, la planète et la prospérité », adopté par tous les États membres de l'ONU. Dans le cadre de cet agenda, l'ONU a défini une liste de dix-sept objectifs qui devraient être poursuivis et atteints par les pays d'ici 2030. Allant de l'ODD 1 « Pas de pauvreté » à l'ODD 17 « Partenariats pour les objectifs », les dix-sept objectifs couvrent toutes les dimensions de l'investissement responsable : environnemental, social et gouvernance, ce qui en fait un outil particulièrement utile pour les investisseurs afin d'évaluer l'impact de leurs investissements.

Initialement développé pour permettre aux pays d'évaluer leurs progrès par rapport à ces dix-sept Objectifs de développement durable (ODD), ce cadre a gagné en popularité dans le secteur financier. Les gestionnaires d'actifs – tels que AAIS – utilisent ce cadre pour évaluer le niveau de contribution d'un émetteur, à travers ses activités, à un ou plusieurs des dix-sept objectifs. Elle s'appuie sur un fournisseur de données externe pour l'analyse des ODD de l'ONU.

L'outil applique une classification interne des produits et services en cinq catégories – en fonction de leur impact direct sur la réalisation des différents objectifs de durabilité : contribution significative, contribution limitée, aucune incidence, obstruction limitée et obstruction significative.

À ce jour, AAIS utilise cet outil pour certains portefeuilles thématiques d'impact.

v. Les Principales Incidences Négatives (PAI)

Ces indicateurs sont utilisés pour évaluer et divulguer les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Les indicateurs PAI constitue la pierre angulaire du Règlement européen sur la divulgation de la finance durable (SFDR), qui vise à renforcer la transparence et la responsabilité dans le secteur financier concernant les risques et impacts en matière de durabilité. Les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) couvrent un large éventail de sujets liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance.



AAIS prend en compte, selon le produit financier, les indicateurs des principales incidences négatives ci-dessous.

	Principales incidences négatives - Emetteurs Sociétés
N°	**Tableau 1**
1	Émissions de GE
2	Empreinte carbone
3	Intensité des GES des sociétés investies
4	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
5	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
6	Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact
7	Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité
8	Émissions dans l'eau
9	Rapport entre déchets dangereux et déchets radioactifs
10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11	Manque de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales
12	Écart salarial non ajusté entre les sexes
13	Diversité des sexes au conseil
14	Exposition à des armes controversées
N°	**Tableau 2 (indicateurs supplémentaires)**
4	Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

En outre, le rapport annuel consolidé des principales incidences négatives calculées sur les produits d'investissement de AAIS est disponible sur son site internet, dans la section « Durabilité », sous-section « Information sur la réglementation durable ».

vi. Financiarisation du risque de transition : VaR de transition (ISS)

En l'état de sa veille marché, sur l'aspect du risque de transition, AAIS a notamment identifié la Climate Transition Value at Risk (TVaR) d'ISS comme une candidate pour permettre un suivi des impacts financiers potentiels sur les portefeuilles.

La TVaR est le coût pour se conformer au scénario NZE2050 tel que défini par l'IAE c'est à dire le chemin critique pour atteindre une émission nette zéro carbone à l'horizon 2050 tout en restant compatible avec une hausse des températures limitée à 1,5°C.



Ce scénario est utilisé pour définir une base d'évolution des émissions de gaz à effet de serre au fil du temps. La transformation en hypothèses de répartition par géographie et secteur, ainsi que les prix du carbone correspondants se fonde sur les travaux du NGFS (Network for Greening the Financial Sector), un réseau de banques centrales et d'autorités de supervision désireuses, sur une base volontaire, d'échanger leurs expériences, de partager les meilleures pratiques, de contribuer au développement de la gestion des risques liés à l'environnement et au climat dans le secteur financier, et de mobiliser la finance traditionnelle pour soutenir la transition vers une économie durable. Ce prix du carbone est ensuite utilisé dans le cadre d'un modèle financier propriétaire permettant d'actualiser les coûts opérationnels et les revenus des entreprises.

À noter que le modèle permet qu'une TVaR négative puisse être observée pour les entreprises qui connaîtraient des impacts financiers positifs, en saisissant des opportunités dans ce scénario de transition. Les entités dont la TVaR est positive devraient subir des pertes et, dans certains cas extrêmes, faire faillite si leur modèle d'affaire ne semble pas de nature à rendre possible cette transition.

AAIS a étudié les hypothèses et modèles sous-jacents au calcul de cette métrique. Les TVaRs des portefeuilles de plus de 500 millions d'euros sont collectées trimestriellement et suivies afin d'évaluer de potentiels changements significatifs en termes de profil de risque. Le suivi porte sur les évolutions et les tendances observées, la définition d'un budget absolu achoppant sur la maille de décomposition de la métrique au sein du portefeuille.

vii. Financiarisation du risque physique – VaR physique (ISS)

D'après la Banque centrale européenne[5] « *les risques physiques, lorsqu'ils se concrétisent, peuvent considérablement atténuer la valeur des garanties et des actifs. À mesure que le changement climatique progresse, le risque de pertes de valeur brutales dans les zones géographiques sensibles au risque climatique augmente. Cela peut entraîner l'atténuation de la valeur des garanties et des actifs pour un grand nombre d'institutions financières* ».

L'exposition aux risques physiques est multiple et se traduit par une stabilité financière défaillante pour les émetteurs, qu'il s'agisse de pertes de valeur brutales ou plus continues, dues par exemple à des pertes de productivité causées par l'altération de facteurs environnementaux tels que l'augmentation de la température moyenne (par la modification du régime des pluies, les inondations, la diminution du rendement des cultures, la submersion marine, la déformation des sols, les incendies de forêts, etc.).

Pour permettre aux investisseurs d'évaluer leur exposition individuelle aux risques physiques par le biais de leurs investissements, ISS ESG réalise une évaluation de ces risques qui fournit aux investisseurs une perspective du risque cumulé du portefeuille. L'évaluation du risque physique d'ISS est basée sur les deux principales composantes influençant l'exposition au risque d'une entreprise, à savoir son profil d'exposition géographique et son profil de risque sectoriel.

5. https://www.ecb.europa.eu/pub/financial-stability/fsr/special/html/ecb.fsrart201905_1~47cf778cc1.en.html#toc1



Le profil d'exposition au risque géographique d'un émetteur est issu de la répartition géographique de l'entreprise (risque opérationnel) et de l'exposition au risque physique des pays dans lesquels l'entreprise exerce son activité (risque de marché).

Le profil d'exposition aux risques sectoriels d'un émetteur est basé sur une analyse de la documentation existante et donne une indication, en fonction de l'activité du secteur, sur son exposition globale aux risques physiques, en faisant la distinction entre risques chroniques et aigus. L'analyse couvre l'exposition aux risques des actifs physiques que l'entreprise possède et exploite (usines et autres types d'actifs réels, par exemple). Les considérations relatives à la chaîne d'approvisionnement sont exclues de cette évaluation.

ISS fournit différents rapports en identifiant les investissements à risque du portefeuille et de son indice de référence (en % des encours) ainsi que les émetteurs dont les stratégies de gestion de ces risques semblent tenables. ISS attribue aussi un score de risque physique (de 0 à 100) et la ventilation du portefeuille en « risque élevé » versus « risque faible ».

ISS établit aussi une carte géographique détaillée de l'exposition du portefeuille aux risques physiques avec un projection en 2050 ainsi que l'exposition du portefeuille aux différents risques physiques liés au dérèglement climatique tels que Cyclones tropicaux, crues des fleuves et rivières, feux de forêts etc.

A ce stade, ABN AMRO Investment Solutions n'exploite pas encore ces données détaillées mais explore la PVaR, résultante de l'agrégation des risques climatiques physiques pour un portefeuille donné. En l'état de sa veille marché, sur l'aspect du risque de transition, ABN AMRO Investment Solutions a notamment identifié la Climate Transition Value at Risk (TVaR) d'ISS comme une candidate pour permettre un suivi des impacts financiers potentiels sur les portefeuilles.

La Climate Physical VaR (PVaR) est l'incidence négative subie par le portefeuille du fait du changement climatique dans un scénario de hausse des températures. L'augmentation des températures modifierait en effet le système climatique, avec une déformation des profils de risques des émetteurs du fait de phénomènes telles les inondations, les sécheresses ou les tempêtes (fréquence, impact). Le modèle proposé par ISS repose sur 2 scénarios : le RCP4.5 et le RCP8.5 qui permettent de définir la déformation de la sinistralité liée à 6 facteurs de risques (cyclones, feux de végétation, inondations fluviales, vagues de chaleur, sécheresses, submersion marine) :



- **RCP4.5 (stabilisation) :** Des politiques de réduction des émissions sont mises en place pour stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère d'ici la fin du siècle. Ce scénario prévoit une réduction modérée des émissions, conduisant à une stabilisation du forçage radiatif, prévoyant des hausses de températures de 1,7 à 3,2°C à horizon 2100 ;
- **RCP8.5 (Business as Usual) :** Aucune politique climatique significative n'est mise en œuvre, ce qui entraîne le maintien d'émissions élevées tout au long du 21e siècle. Il s'agit d'un scénario à fortes émissions de gaz à effet de serre, prévoyant des hausses de températures de 3,2 à 5,4°C à horizon 2100.

Cette déformation de la sinistralité s'apprécie essentiellement sur une maille géographique. Une superposition de modèles propriétaires ISS permet ensuite, pour chaque émetteur, d'évaluer un impact financier sur l'entreprise, via 3 canaux soit (i) revenus, (ii) coûts opérationnels et (iii) immobilisations ; cet impact est ensuite répercuté sur les titres du portefeuille.

De même que pour la TVaR, AAIS a étudié les hypothèses et modèles sous-jacents au calcul de cette métrique. Les PVaRs (RCP 4.5 et RCP 8.5) des portefeuilles de plus de 500 millions d'euros sont collectées trimestriellement et suivies afin d'évaluer de potentiels changements significatifs en terme de profil de risque. De la même façon, le suivi porte sur les évolutions et les tendances observées, la définition d'un budget fixe achoppant sur la maille de décomposition de la métrique au sein du portefeuille.

Ci-après les métriques générées sur les fonds dont les actifs sont au-dessus de 500 millions € et à fin décembre 2024 :

Tableau 12 - Fonds dont encours > 500 millions € - TVaR

Nom du fonds	Taux de couverture	TVaR en %	Variation de TVaR observée sur 1 an
ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities	98,8%	0,3%	-0,7%
ABN AMRO Funds Blackrock Euro Government ESG Bonds	4,9%	-	-
ABN AMRO Candriam ESG Treasury	84,0%	-2,1%	-2,8%
ABN AMRO Funds Portfolio Flexible Bonds	52,0%	5,2%	-4,2%
ABN AMRO Funds ESG Profile 4 - Moderately Aggressive	60,7%	0,4%	-1,9%
ABN AMRO Funds ESG Profile 3 - Moderately Defensive	52,9%	0,2%	-1,7%
ABN AMRO FGR Amundi North America Equity Index Screened	99,2%	-0,8%	-1,6%
ABN AMRO Funds RBC Bluebay Euro Government Bonds	3,8%	-	-
ABN AMRO Funds Schroder Euro Corporate ESG Bonds	91,2%	0,9%	-3,0%
ABN AMRO Funds Portfolio Flexible ESG Bonds	52,0%	3,7%	-6,9%
ABN AMRO Funds Robeco Euro ESG Government-related Bonds	56,9%	-	-
ABN AMRO Funds M&G Emerging Equities	95,2%	0,0%	NA

Source : AAIS and ISS, calculs basés sur les encours de fin d'année

Tableau 13 - Fonds dont encours > 500 millions € - PVaR (RCP 4.5 et 8.5)

		Scénario RCP 4.5		Scénario RCP 8.5	
Fonds	Taux de couverture	PVaR en %	Variation de PVaR observée sur 1 an	PVaR en %	Variation de PVaR observée sur 1 an
ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities	98,8%	0,2%	0,0%	0,3%	0,0%
ABN AMRO Funds Blackrock Euro Government ESG Bonds	4,9%	-	-	-	-
ABN AMRO Candriam ESG Treasury	84,0%	0,3%	0,2%	0,4%	0,3%
ABN AMRO Funds Portfolio Flexible Bonds	52,0%	1,1%	0,1%	1,7%	0,0%
ABN AMRO Funds ESG Profile 4 - Moderately Aggressive	60,7%	0,4%	0,1%	0,7%	0,2%
ABN AMRO Funds ESG Profile 3 - Moderately Defensive	52,9%	0,4%	0,1%	0,6%	0,2%
North America AMUNDI-Passive	99,2%	0,3%	0,1%	0,5%	0,2%
ABN AMRO Funds RBC Bluebay Euro Government Bonds	3,8%	-	-	-	-

ABN AMRO Funds Schroder Euro Corporate ESG Bonds	91,2%	0,4%	0,0%	0,5%	0,1%
ABN AMRO Funds Portfolio Flexible ESG Bonds	60,2%	1,2%	0,3%	1,8%	0,4%
ABN AMRO Funds Robeco Euro ESG Government-related Bonds	56,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
ABN AMRO Funds M&G Emerging Equities	95,2%	1,9%	NA	2,9%	NA

Source : AAIS and ISS, calculs basés sur les encours de fin d'année.

Les variations de TVaRs et PVaRs correspondent aux variations sur un an. En ligne avec nos procédures, nous considérons qu'un taux de couverture de moins de 67% est insuffisant pour que l'indicateur soit représentatif du niveau du risque global du portefeuille. Cela concerne plus particulièrement les portefeuilles obligataires et monétaires du fait de caractéristiques propres à cette classe d'actifs.

Les indicateurs de TVaRs et PVaRs sur tous les portefeuilles observés (et affichant un taux de couverture supérieur à 67%) sont faibles et n'indiquent pas de modification significative du profil de risques climatiques.

4. CONTRÔLE DU RISQUE ESG

i. Développement du dispositif de contrôle

En premier lieu, la société a procédé à une révision de sa cartographie des risques, tant au niveau de l'entité que des portefeuilles gérés, afin de maintenir et renforcer la clarté de l'intégration des risques ESG.

Par ailleurs, AAIS a finalisé l'industrialisation de sa plateforme opérationnelle de contrôle, constituant le socle d'un dispositif robuste l'ensemble des portefeuilles sur un périmètre élargi d'indicateurs. La migration vers la solution Aladdin®, intervenue au premier semestre 2023, a permis de disposer d'une plateforme de référence pour la mesure et le suivi des risques financiers. L'ensemble des contrôles existants a été transféré vers cette nouvelle infrastructure.

L'intégration d'une solution de Data Management, initiée en 2022 et renforcée progressivement en 2023 jusqu'en 2025, a permis d'établir un environnement de contrôle intégré, de construire une plateforme des données en interne, industrialisé et reposant sur un socle de données consolidé et fiable. Cet environnement, en articulation avec la plateforme Aladdin by BlackRock, contribue à l'optimisation continue de la capacité et de l'efficacité du dispositif de contrôle des risques.

Cet environnement modernisé a été mis à profit pour accroître l'automatisation et la couverture des contrôles ESG relatifs aux politiques d'investissement des fonds gérés. La mise en œuvre progressive, engagée en 2024 (avec un taux d'avancement de 85 %), s'est poursuivie en 2025,

notamment avec l'introduction des contrôles relatifs aux exigences PAB (Paris-Aligned Benchmark).

En 2025, en étroite collaboration avec les équipes RISK et ESG, l'équipe Business Control a en outre renforcé le déploiement et la surveillance des seuils ESG appliqués aux actifs détenus dans les portefeuilles, ainsi que l'intégration automatisée des données relatives à PAB. Dans ce cadre, un suivi régulier des indicateurs de « Sustainable Investment » a également été mis en place pour les fonds classifiés Art. 9, avec la production de rapports périodiques à destination des parties prenantes internes.

Les contrôles ont été étendus aux domaines liés à l'investissement durable, à la classification AMF ainsi qu'aux engagements NZAM. La partie relative à la classification AMF a par ailleurs été automatisée début 2026, à la suite des travaux menés en 2025. Depuis début 2026, la classification AMF ne nécessite plus aucun contrôle manuel. Des améliorations d'automatisation restent en cours pour certains contrôles complémentaires.

Sur les métriques de risques portant spécifiquement sur les aspects ESG, AAIS a poursuivi ses travaux sur la collecte, l'analyse et l'expérimentation des données PVaR et TVaR fournie par la source ISS (cf. supra), en mettant l'accent (i) sur la mécanisation de la collecte ainsi que sur (ii) l'étude et la compréhension du modèle, au vu de la nouveauté et de la complexité dudit modèle, de sa nature propriétaire et de l'hétérogénéité de la littérature et des travaux scientifiques et de marché disponibles sur le sujet. AAIS a continué ses travaux d'étalonnage de ces nouvelles métriques pour en permettre une meilleure compréhension et maîtrise, préalable indispensable à leur déploiement dans le cadre de contrôles, et à leur utilisation pour définir, le cas échéant, des budgets de risques. L'objectif est de pouvoir accompagner ces métriques par les analyses des contributions, ainsi que la construction d'un historique des évolutions, de façon à pouvoir rendre actionnables ces mesures. Ces travaux se sont accompagnés de (i) la poursuite de la veille marché initiée sur les exercices précédents, de (ii) l'exploration des possibilités alternatives ou additionnelles permettant d'affiner les mesures d'impacts et de (iii) la détermination des impacts financiers des facteurs de risques ESG sur les portefeuilles, le tout dans un contexte de maturation progressive du marché des fournisseurs de données.

Enfin, sur les autres aspects (biodiversité et pilier « S »), AAIS poursuit sa veille du marché pour identifier les métriques les plus pertinentes. Sur l'aspect biodiversité notamment, ces efforts sont conduits en collaboration avec les équipes de ABN AMRO Bank N.V., dans le cadre de la définition de la politique Groupe sur le sujet.

ii. Suivi des métriques et contrôle des budgets de risque

Tout au long de 2025, ABN AMRO Investment Solutions a suivi et contrôlé le risque ESG porté par les investissements qu'elle gère au moyen des indicateurs décrits ci-dessus. Ces contrôles n'ont pas relevé d'anomalies significatives.



09

Démarche d'amélioration et mesures correctives

1. Comment améliorer l'évaluation du risque de durabilité
2. Evolutions stratégiques et opérationnelles

1. COMMENT AMÉLIORER L'ÉVALUATION DU RISQUE DE DURABILITÉ

En l'état actuel des choses, avec un marché des données ESG en pleine expansion, avec des normes et des pratiques qui émergent et évoluent rapidement, AAIS a choisi d'adopter une approche itérative pour développer son cadre de gestion du risque de durabilité, en expérimentant et en mettant en œuvre son cadre de contrôle du risque sur la base des solutions existantes, tout en maintenant une veille active pour détecter toute nouvelle tendance ou solution qui émergerait. Sur cette base, AAIS se concentre principalement sur l'identification, et l'analyse des facteurs de risque ESG ayant une incidence potentielle sur la valorisation et les risques des portefeuilles, avant de développer à terme la capacité d'évaluer ces incidences financières :

- **Élaboration d'un Plan d'Amélioration Continue :** Dans notre quête de durabilité et de conformité, nous nous engageons à adopter un plan d'amélioration continue qui reflète l'évolution des normes réglementaires. Conscients de l'importance de la transparence et de l'adaptation, nous reconnaissons que certaines informations, notamment celles sur la biodiversité, n'ont pas encore été publiées, et nous travaillons activement à combler ces lacunes.
- **Identification des Opportunités d'Amélioration :** Notre processus commence par l'identification des opportunités d'amélioration de notre stratégie actuelle. Cela inclut une évaluation rigoureuse de nos pratiques pour identifier où des progrès sont nécessaires. Nous envisageons des actions concrètes telles que la formalisation de notre politique de biodiversité, avec des actions ciblées pour protéger les habitats naturels et promouvoir la diversité biologique.

2. ÉVOLUTIONS STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLES

Nous mettons en place des actions correctives qui nécessitent des ajustements stratégiques et opérationnels. Cela inclut la révision de notre modèle d'affaires pour intégrer des objectifs climatiques et de biodiversité ambitieux et l'engagement avec nos parties prenantes pour cocréer des solutions durables. Ces évolutions seront communiquées de manière transparente et intégrées dans notre stratégie globale, garantissant l'alignement avec un cadre réglementaire en constante évolution.

En adoptant ce plan d'amélioration continue, nous visons non seulement à satisfaire les exigences réglementaires, mais aussi à renforcer notre rôle en tant qu'acteur responsable dans le domaine de la durabilité mondiale.



ABN AMRO Investment Solutions - AAIS

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 4 324 048 euros
Enregistrée auprès du RCS Paris sous le numéro 410 204 390
Siège social : 119 – 121 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France
Approuvé par l'AMF en date du 20/09/1999, en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro d'enregistrement GP99-27

www.abnamroinvestmentsolutions.com

ABN·AMRO
Investment Solutions